

No 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020

Présidence : M. Alain VOIGNIER

La séance est ouverte à 19h15 en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire Mme Anne Hiltbold, Conseillère administrative, et M. Nicolas Walder, Conseiller administratif

Mmes Muriel Besse, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Nadège Kindudi, Louise Morisod, Sonja Molinari, Sircée Pierre Toussaint, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Simon Bikoy, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Laurent Coppex, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Daniel Gubler, Matthias Meyer, Patrick Mutzenberg, Claude Morex, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger. Alain Voignier et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Le Président salue l'assemblée et exprime son plaisir de retrouver les Conseillers municipaux après deux mois de semi-confinement.

Il précise la teneur spéciale de la séance :

La séance est extraordinaire : donc l'ordre du jour est fixe, il n'y pas de point « questions » dans l'ordre du jour.

COVID : Le déroulement se passe selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 avril et il faut souligner la nécessité de ne pas prolonger la séance au-delà de l'indispensable, en traitant les points selon une notion d'intérêt public évidente. **Donc merci de conserver à l'esprit d'aller à l'essentiel dans vos prises de parole.**

Il rappelle qu'il s'agit de la dernière séance de la législature, souligner que l'heure est au le temps de l'unité que les Carougeois.es attendent du CM et des autorités.

Enfin, le Président annonce qu'à l'issue de la séance, il n'y aura ni repas, ni moment de convivialité, mais cela est reporté soit au 24 juin, soit en septembre.

Fonctionnement de la séance :

La séance est filmée (salut au public), ce qui nécessite une discipline particulière pour que nos débats puissent être suivis agréablement.

Pour la **prise de parole**, lever la main, puis après le OK du président se rendre au pupitre (**ne pas le toucher**).

Comme mentionné avant : merci d'éviter les prises de parole redondantes.

Le président indique qu'il nommera systématiquement les personnes prenant la parole pour l'enregistrement.

Les votes se font comme d'habitude, par vote électronique et leur résultat est annoncé par le président pour le public qui suit la séance filmée en direct et l'enregistrement.

Avant de débiter la séance, le Président demande une minute de silence,

Tout d'abord en la mémoire de M. Michel Messiaux, tout d'abord, qui fut conseiller municipal du 1^{er} juin 1987 au 30 mai 2001, Président du CM entre 1991-1992.

Ensuite à la mémoire de Mme Monique Monney, mère de notre confrère M. Patrick Monney.

Et finalement, à l'égard de toutes les personnes récemment durement éprouvées par le décès de personnes proches ou aimées.

Le Président mentionne qu'il ne sera pas fait lecture de l'ordre du jour, qui est à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site Internet.

Sont absents ou excusés : -

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2020.
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Présentation par le Conseil administratif des mesures prises dans le cadre de la COVID-19

Propositions du Conseil administratif

5. Délibération administrative **195-2020 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 3'100'000.— pour la rénovation et mise en conformité sécurité-énergie du centre des Pervenches, sis au 4 rue Louis-de-Montfalcon et 20 avenue de la Praille, parcelle n° 815, propriété de la Ville de Carouge.
6. Délibération administrative **197-2020 R** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit d'étude de 447'817.— TTC (dont CHF 21'325.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la réalisation des aménagements conformément au PLQ n° 28'566A-544 Batelle-Tambourine.
7. Délibération administrative **199-2020 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des modifications apportées au règlement du 24 juin 2014 « règlement du cimetière de la Ville de Carouge LC 08 351 » dans sa version révisée du 1^{er} février 2020.
8. Délibération administrative **202-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 69'000.— pour l'acquisition de nouvelles radios polycom et de leurs accessoires par la police municipale
9. Délibération administrative **203-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'338'000.— pour la mise en conformité énergétique, sécurité et réaménagement de la crèche des Acacias sise au 38, route des Acacias, parcelle n° 1709 à Carouge.

Nouvelles délibérations nécessitant un traitement sans délai

10. Délibération administrative **204-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'annulation de la délibération du 19 novembre 2019 fixant le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020.

11. Délibération administrative **205-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit complémentaire de CHF 282'260.15 TTC (dont CHF 10'856.15 TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la réalisation du cheminement de mobilité douce Tunnel – Clos-de-Pinchat, ainsi qu'un crédit de réalisation de CHF 3'222'234.95 TTC (dont CHF 123'932.10 TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour le tronçon passerelle Sigismond – chemin Charles-Poluzzi, comprenant les travaux de réfection des collecteurs.
12. Délibération administrative **206-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.— en faveur de l'entraide protestante Suisse (eper) pour son aide d'urgence contre la COVID-19 au Bangladesh.
13. Délibération administrative **207-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 67'900.— TTC, dont CHF 2'612.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal, destiné à une campagne de comptages routiers sur le territoire carougeois.

Information par le Conseil administratif selon article 3 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 avril 2020

14. Présentation des comptes 2019

Clôture

15. Clôture et hommage par le président.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2020

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 25 février 2020.

Le procès-verbal de la séance du 25 février 2020 est approuvé par 29 oui, 0 non et 0 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

Communications de M. Walder :

M. Walder prononce son discours de départ. Il remercie chaleureusement chacun et chacune pour les années de travail partagées et fait part du plaisir qu'il a eu à s'engager pour la Ville de Carouge. Il souhaite que celle-ci s'engage avec dynamisme dans les enjeux qui l'attendent, tout en conservant ses valeurs d'humanisme, d'accueil et de proximité avec les habitants.

Pétition 018-2019 : Pour la création de places publiques dans nos quartiers

M. Walder rappelle qu'il s'agit d'une demande des associations de quartiers pour avoir plus de bancs et de table. Il énonce le planning travaux des sites retenus pour les équipements complémentaires :

- Boulodrome des Tours. Pose des 2 bancs 29.05, socle déjà construits
- Square Montfalcon. Construction des socles/dallage pour support des tables faite le 27.05; en attente des finitions peintures/vernis des tables pour pose

- Construction socle/dallage pour support table première semaine prochaine, tables suivent dans la foulée

Dégâts le long des rails de tram tronçon rue Ancienne :

Les 3 plus gros nids-de-poule sur la rue Ancienne entre le rondou et le carrefour Dalphin/Girard ont été rebouchés par les TPG suite la demande insistante de NW. Une deuxième campagne aura lieu durant l'été pour réparer la totalité des dommages à la voirie.

Action COVID A21

M. Walder annonce que des prêts de vélos classiques et électriques sont proposés aux collaborateur-trice-s de la Ville de mi-juin à mi-juillet (1 mois). Ce prêt a pour objectif de permettre aux collaborateur-trice-s qui le souhaitent de se déplacer dans de bonnes conditions lors de leurs trajets professionnels et pendulaires et contribue à les encourager à passer définitivement à ce mode de transport.

Ceci se fait en collaboration avec Genève-roule et le SRH et le coût estimé pris sur les lignes A21 se monte à CHF 2900.- (correspond à 10 prêts).

200 bons de réparation sur les vélos classiques et électriques de mi-juin à fin décembre 2020.

Consciente des avantages du vélo classique et électrique en ces temps de pandémie, et sachant que de nombreux vélos dorment dans les caves, l'Agenda 21 propose de rendre la réparation plus attractive financièrement auprès des habitant.e.s en offrant 200 bons de CHF 50.- à faire valoir auprès des 5 commerces carougeois partenaires (potentiels). Un autre objectif, dans ce contexte difficile pour les commerces, est de dynamiser l'économie locale active dans la réparation des vélos classiques et électriques.

Cela se fera en collaboration avec le CAVS qui distribue les bons et les commerces qui souhaiteront être partenaires.

Le coût max. sur les lignes de l'Agenda 21 sera à hauteur de CHF 10'000.-.

Communications de Mme Hiltbold :

Jeunes d'été (adaptations COVID-19)

Nous avons adapté la durée de l'engagement des jeunes d'été de 3 à 2 semaines afin de pouvoir engager un nombre de jeunes équivalent, et même très légèrement supérieur, tenant compte des diminutions des capacités d'accueil liées au contexte sanitaire. En effet, sur les 54 places prévues, seules 32 auraient pu être ouvertes sans cette modification. Avec cette modification, nous pourrions accueillir 58 jeunes Carougeois-e-s en cours d'études.

Ouverture de postes :

Nous revenons à vous suite au vote de deux postes d'aide-comptable et de comptable, à 80%, au sein du Service des finances, dans le cadre du B20. Suite à des demandes de réduction de taux d'activité au sein du service, nous tenions à vous informer que nous ouvrirons ces deux postes à 100% tout en respectant la dotation globale en ETP.

Engagement nouvelles agentes à la Police municipale

Nous avons le plaisir de vous informer de l'engagement de deux nouvelles agentes de police municipale que nous ne pouvons malheureusement pas vous présenter en personne au vu du contexte :

Madame Vanessa DEPALLENS, engagée en qualité d'agente de police municipale, à 100%, dès le 1^{er} mai 2020.

Madame DEPALLENS a débuté son activité au sein de la police municipale de la Ville de Carouge le 1^{er} mai 2020 avec enthousiasme et énergie. Nous nous réjouissons de cette collaboration et sommes heureux de pouvoir compter sur son expérience et ses compétences acquises en tant que garde-frontière. Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue.

Madame Lauréna MEYER, engagée en qualité d'agente de police municipale, à 100%, dès le 1^{er} mai 2020.

Madame MEYER a débuté son activité au sein de la Ville de Carouge le 1^{er} mai 2020 avec enthousiasme et détermination. Nous nous réjouissons de cette collaboration et sommes heureux de pouvoir compter sur son expérience, ses compétences acquises en tant qu'agente de police municipale, qu'instructrice des techniques Bike Police et qu'intervenante au sein des écoles primaires sur le thème du respect. Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue.

Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir compter, désormais, des femmes dans notre effectif de police de terrain également, comme c'est déjà le cas dans l'Etat-major, et qu'ainsi, dans le contact avec la population cette fonction d'autorité soit représentée par les deux genres.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant.

4. PRESENTATION PAR LE CONSEIL ADMINISTRATIF DES MESURES PRISES DANS LE CADRE DE LA COVID-19

Tout d'abord, je tiens à vous dire que je suis très contente de vous revoir toutes et tous après cette pause imposée par la situation sanitaire que nous traversons. J'espère que vous n'avez pas trop mal vécu cette période de confinement.

A situation extraordinaire, conseil municipal extraordinaire. Comme votre président l'a relevé il y a un moment, l'ordre du jour n'est pas habituel et les points de l'OJ sont des points urgents et importants. Par ailleurs, le public n'est pas présent, mais cette séance est filmée et retransmise en direct afin d'assurer la conformité légale de publicité de de cette séance.

Cela dit, cette séance est aussi importante, car elle permet de ne pas terminer cette législature de manière trop abrupte et décevante, même si nous avons dû renoncer aux éléments habituels accompagnant le dernier cm de la législature.

Dès lors, et dans la ligne épurée de cet ordre du jour, je réserverai mes communications aux informations prévues dans le point 4 de l'ordre du jour qui a trait à la présentation par le Conseil administratif des mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19.

En **préambule** à cette présentation, le Conseil administratif tient à vous dire que dans l'urgence de cette situation totalement inédite, nous n'avons pas pu développer à l'intention du Conseil

municipal une information spécifique et continue, en sus de ce qui a figuré, au fil du temps, sur le site Internet de la commune.

Nous nous réjouissons donc de vous informer plus avant sur l'immense travail qui a été mené depuis la mi-mars pour faire face d'abord à l'urgence puis à la durée de cette crise sanitaire.

En tant que Maire, je vais rapidement vous tracer les lignes de force de notre action communale, avant que mes chère et cher collègues ne détaillent les mesures et actions de leurs dicastères et que je ne termine par mon propre dicastère.

D'entente avec votre Président, nous avons souhaité que vous puissiez disposer d'un espace de parole après cette présentation afin de compléter vos informations, au besoin ou faire part de vos réactions également.

(Introduction générale)

Pour faire face à l'ampleur, la soudaineté et l'instabilité de la situation générée par le COVID-19, notre Conseil a conduit son action autour de trois axes d'intervention structurants :

Le premier, principalement situé **au niveau politique**, a été constitué par les très nombreuses **décisions** et orientations que nous avons prises pour venir en soutien à la population et en particulier aux plus vulnérables, aux commerces et entreprises. Avec mes collègues nous détaillerons notamment dans ce domaine le plan de solidarité communal, les multiples exonérations de taxes et redevances, les remboursements de prestations non consommées, les aides à la reprise pour les commerces et entreprises

Le deuxième axe, plus organisationnel, est celui par lequel le fonctionnement de l'ensemble de nos services a été reconfiguré pour en assurer la pérennité, faire face à la situation et délivrer les prestations incontournables et les nouvelles prestations nécessitées par le contexte. Par exemple, le contact avec la mairie a été maintenu en tout temps, la levée des ordures et les prestations de police assurées en coordination cantonale, les moyens de communication communaux constamment activés et reconfigurés afin de renseigner la population. Toutes les forces disponibles ont donc été concentrées sur les incontournables d'urgence et de nouvelles prestations ont pu être ainsi développées, comme par exemple la centrale des bénévoles. Enfin, il a fallu assurer toutes les prestations des services internes qui ont permis, par exemple, à la Ville de Carouge de payer ses factures sans retard et d'assurer toutes les fonctions vitales de son organisation.

Enfin, troisième axe, dans toutes nos actions nous avons évidemment pris un soin tout particulier à la protection de nos collaboratrices et collaborateurs par la mise en place des mesures de l'OFSP, d'une formation interne constante et la fourniture de matériel de protection et de nettoyage nécessaire. Un suivi précis de toute situation de symptômes signalés a été effectué. Dans l'organisation du travail, il a également fallu tenir compte de la spécificité des situations de nos employées et employés (notamment enfant à charge, vulnérabilité, passage de frontière, type de prestation effectuée). Il faut noter à quel point, dans les premières semaines et en l'absence de tout dispositif opérationnel pour les entités publiques comme les communes, la recherche de matériel de protection aura été chaotique, dispendieuse et peu fructueuse, avant que, progressivement, la situation ne se détende.

Tout au long de cette période d'urgence, notre action a également été rendue plus complexe en raison des trois facteurs suivants. D'abord, la lourdeur ou lenteur de certaines coordinations avec le canton. Ensuite, l'évolution constante de la situation qui rendait très souvent une mesure caduque dès son introduction et remplacée par une autre. Enfin, la difficulté de prendre de multiples décisions à distance, sous la pression du temps et alors que l'énergie nécessaire aux régulations diverses a souvent multiplié par quatre ou cinq le temps devant être pris pour résoudre une question. La mise en place d'une forme alternative de marché, les attermolements relatifs à la validation de nos décisions ou délibérations par le canton dans le cadre de l'urgence,

la complexité pour notre police municipale devant faire face à des directives cantonales multiples, changeantes et souvent très tardives, ou enfin la complexité mise en place dans la séance de ce soir sont autant d'exemples de cette situation. La déclinaison des dispositions fédérales, doublées des indications cantonales et parfois encore triplées par des prescriptions de branches ou d'organes faïtières, représente autant de paramètres à prendre en compte avant de pouvoir imaginer, par exemple, comment rouvrir la bibliothèque ou la piscine, ou encore encadrer les clubs de sports ou coordonner des activités de l'état civil, chacune de ces prestations étant régie par ses propres règles.

Et maintenant ? L'urgence est effectivement pour le moment passée, mais la crise n'est pas terminée, tant au niveau sanitaire, qui nous imposera pendant de longs mois encore des mesures exceptionnelles dans divers domaines, qu'au niveau sociétal et économique. En effet, la crise COVID a révélé plus encore les lignes de fracture de notre société et nous aurons une attention redoublée à porter aux plus vulnérables d'entre nous, qui auront un besoin d'aide accru au cours des prochains temps. Au niveau des entreprises, des commerces et des activités associatives, culturelles ou sportives, les mois à venir seront parfois très douloureux et notre Ville se devra de répondre « présente » pour intervenir en soutien de ces différents acteurs, qu'ils soient économiques, sportifs, culturels, associatifs, sociaux ou encore éducatifs.

Ces mesures auront également, pour nombre d'entre elles, un coût. A ce jour et dans une première estimation très générale effectuée sur la base des mesures déjà prises ou des conséquences prévisibles, notre Conseil peut vous indiquer que, si nous aurons quelques économies de charges en raison d'annulations pour environ CHF 1,3 million, des charges supplémentaires imprévues pour du matériel ou des dispositifs mis en place durant la crise se montent à plus de CHF 0,3 million. Mais l'effet le plus conséquent se trouvera dans une diminution des revenus 2020 (notamment pour les exonérations, les remboursements, la baisse de recettes ou le tassement de la fiscalité), pour des montants que nous évaluons à près de CHF 11 millions. Ces chiffres conséquents illustrent, s'il le fallait encore, la nécessité d'un Etat fort à travers ses différents niveaux complémentaires et la spécificité de l'échelon communal en phase avec son terrain.

Pour terminer cette introduction générale, le Conseil administratif tient à rendre hommage à l'engagement de l'ensemble de nos services communaux, sous la houlette de notre Secrétaire général en véritable capitaine de navire, accompagné de ses chefs de service, de l'ensemble du personnel d'encadrement et de chacune et chacun à sa place et fonction. Comme donneur d'ordre et armateur du navire, notre Conseil a pu s'appuyer sans relâche sur un équipage motivé, sur des services qui ont cherché à anticiper les besoins, à se réadapter, à trouver des solutions rapides et souvent inédites, à prendre le risque d'avancer parfois avant même d'avoir pu obtenir toutes les validations usuelles. Au-delà des craintes ou difficultés qui ont également traversé notre personnel, les services communaux ont agi avec un véritable sens de la responsabilité en démontrant que le service public fait face de manière innovante et agile. La population carougeoise a parfaitement bien perçu cet engagement et notre personnel a été très touché par de nombreux témoignages de gratitude reçus.

Pour passer à la présentation des principales mesures prises ou mises en place par le Conseil administratif, je tiens à vous préciser que toutes les décisions qui vont vous être présentées ont été prises par le Conseil administratif *in corpore* dans une volonté de cohésion, d'équité et de responsabilité à l'égard de notre population et des acteurs et actrices dans tous les domaines d'activité de la société carougeoise.

Je vais maintenant passer la parole à ma collègue Anne Hiltpold pour la présentation de ses dicastères, puis à Nicolas Walder pour les siens, avant de terminer par les mesures émergeant de mes propres dicastères.

Mme Hiltbold :Service des affaires sociales

Le service des affaires sociales a dû mettre en place un plan de solidarité communal dans des délais très brefs. En effet, l'information de la fermeture de presque tout a été reçue un vendredi après-midi pour le lundi suivant, ce qui a nécessité de prendre des décisions très rapidement. Des séances se sont notamment tenues durant le week-end.

Dès le 23 mars, soit cinq jours ouvrables après l'annonce du confinement, la ligne de solidarité a été mise en place. Le 20 mars, un courrier a été envoyé à plus de 3'000 personnes âgées de plus de 65 ans, qui étaient donc considérées comme vulnérables, et un appel aux bénévoles a été lancé en mettant en ligne, en moins de deux jours, un formulaire pour les bénévoles externes. Le service des affaires sociales a aussi pu bénéficier de bénévoles en interne puisque des collaboratrices et collaborateurs de la commune se sont fortement mobilisés pour cette ligne de solidarité. Au niveau de la population, plus de 130 personnes se sont manifestées comme bénévoles. Il faut souligner cette solidarité extraordinaire même si, à un moment donné, les élans ont dû être freinés puisqu'il fallait pouvoir nourrir en travail ces personnes.

Dans le cadre du plan de solidarité communal, nous avons proposé aux personnes qui en avaient besoin (personnes de plus de 65 ans, mais également toute autre personne isolée, ou encore des personnes malades ou en grande détresse, indépendamment de leur âge) de faire leurs courses (avec un système sans échange d'argent pour respecter les mesures sanitaires), de promener leurs chiens, de payer leurs factures contre remboursement ultérieur, de sortir leurs poubelles et d'accomplir d'autres tâches encore qui leur étaient nécessaires. En moyenne, une vingtaine de services ont été rendus chaque jour par des bénévoles externes à la commune ou des employés communaux. Ces services ont été réadaptés à la demande au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Le service des affaires sociales a également collaboré avec la fondation Partage, qui a organisé une distribution de bons pour les personnes les plus démunies.

Au niveau de la petite enfance, nous avons dû gérer la fermeture des crèches, qui en fait n'ont jamais été complètement fermées puisqu'il fallait assurer un accueil minimum. Le vendredi après-midi, nous avons appris que nous devions fermer les crèches pour le lundi suivant. Il a fallu appeler toutes les familles, le vendredi soir ou durant le week-end, pour leur dire qu'elles devaient trouver une solution de garde pour le lundi qui suivait. Les crèches ont dû maintenir un accueil minimum pour les enfants de parents qui avaient des astreintes (en particulier personnel hospitalier, police, pompiers). Naturellement, nous avons interrompu la facturation, sauf pour les enfants accueillis en service minimum. En revanche, nous n'avons pas voulu suspendre le paiement des salaires. Nous avons également fait le choix de ne pas solliciter de RHT, en tout cas provisoirement. À noter qu'aujourd'hui, les institutions qui ont fait des demandes de RHT ont reçu des réponses très contradictoires – quelques-unes ont reçu une petite participation de l'Etat, mais la plupart n'en ont reçu aucune.

J'aimerais relever les modalités de reprise, qui ont été complexes puisque la reprise s'est faite en trois phases. Une reprise très partielle est intervenue le 27 avril. Les enfants accueillis sont passés de 15 à une centaine (sur les 450 enfants accueillis d'ordinaire dans les différentes structures de la commune). Un deuxième élargissement a eu lieu le 11 mai, mais avec des contraintes et des règles sanitaires à respecter qui étaient communiquées parfois le jeudi après-midi pour le lundi suivant. Environ 200 enfants ont pu être accueillis. Enfin, la troisième phase a été l'ouverture totale des structures, le 25 mai. Elle aussi a eu lieu dans des conditions difficiles puisque les informations parvenaient à la commune souvent au dernier moment.

Dans cette situation, nous avons souhaité pouvoir aider le plus de parents possible. Nous avons donc décidé de prendre en compte – même si ce n'était qu'un jour ou deux sur un abonnement à cinq jours – également les parents en télétravail qui faisaient face à des difficultés pour s'occuper de leurs enfants en bas âge.

Nous reprenons la facturation usuelle au mois de juin. Il en a été de même pour l'accueil familial de jour, avec ici une complexité un peu plus grande encore dans le sens où certaines personnes sont considérées comme vulnérables et qu'il a donc fallu gérer ces situations. La prestation n'a plus été facturée parce qu'elle n'était plus offerte, mais nous avons choisi de continuer à payer les salaires. Il faut donc s'attendre, dans le secteur de la petite enfance, à une diminution des rentrées.

Cet été, comme les années précédentes, une crèche aérée est proposée. Les inscriptions avaient été clôturées en mars, comme chaque année. La situation particulière a conduit la commune, qui hésitait à dédoubler cette crèche aérée, à demander aux familles si elles avaient besoin d'un accueil durant l'été. Certaines familles ont annulé l'inscription de leur enfant, d'autres ont changé leur demande. Finalement, la crèche aérée d'été pourra avoir lieu dans les mêmes conditions que chaque année. Les besoins ne sont pas supérieurs et il a été possible de répondre à toutes les demandes. Il reste même deux places disponibles.

Concernant les autres prestations du service des affaires sociales, nous avons pu maintenir les prestations d'urgence de l'état civil, comme la gestion des annonces de décès. En revanche, il a fallu annuler les mariages. Toutes les prestations sont aujourd'hui à nouveau délivrées, mais sur rendez-vous.

Il a également fallu gérer de nombreuses situations complexes en lien avec le GIAP. Pour les restaurants scolaires, il a fallu prévoir le nombre de repas qui seraient servis, d'abord dans le cadre de l'accueil minimum (les enfants étaient en réalité très peu nombreux mais il était impossible de savoir, le vendredi pour le lundi, combien d'enfants seraient concernés), ensuite pour la reprise, sachant qu'avec l'accueil à mi-temps, certains enfants venaient le matin et d'autres l'après-midi. Des ajustements réguliers de la prestation fournie ont été nécessaires. Il en a été de même pour la maison de quartier, qui a été fermée durant le confinement. Les travailleurs sociaux hors murs, eux, ont maintenu leurs prestations.

De nombreuses discussions ont eu lieu et sont encore en cours sur les prestations qui seront fournies cet été, notamment pour les jeunes, lesquels seront probablement plus nombreux à ne pas partir en vacances. Nous avons décidé de maintenir le programme « Intermezzo », mais dans des conditions différentes, sans stands. En revanche, nous avons dû nous contraindre à annuler la prestation « Tour de plage », qui propose d'ordinaire notamment des concerts et des jeux, ce qui implique des regroupements. Jusqu'à hier, la commune ne disposait pas d'informations sur l'autorisation des regroupements. Dans ce contexte, il était compliqué d'organiser cette manifestation. Cependant, il a été décidé de revisiter ces animations pour les développer dans différents quartiers de la commune, comme au Val d'Arve, à la Tambourine ou aux Acacias. Les discussions sont en cours, mais des animations seront malgré tout proposées cet été à Carouge, dans une édition revisitée de « Tour de Plage », en fonction des conditions qui seront en vigueur.

Quant aux prestations sociales, elles ont été naturellement très importantes. Certains membres de votre Conseil ont souhaité savoir ce qu'il en était des prestations aux personnes les plus précaires. Le secteur solidarité a continué à offrir ses prestations, d'abord par téléphone et par e-mail, et désormais aussi sur rendez-vous. Les visites à domicile pour les personnes qui étaient déjà suivies par nos assistantes sociales ont été maintenues, avec bien sûr des précautions sanitaires particulières.

Comme l'on pouvait s'y attendre, le nombre de demandes d'aide sociale a fortement augmenté. La commune a été sollicitée pour des dépannages financiers en attente de droits, des prestations en lien avec l'Hospice général, le service des prestations complémentaires, pour des personnes sans droit de séjour qui n'avaient plus de ressources, des personnes malades, des personnes âgées. Le montant des aides financières ponctuelles accordées a aussi fortement augmenté. Nous avons procédé à des dépannages alimentaires et nous distribuons des bons d'un grand distributeur. Nous avons distribué CHF 10'000.- de dons, en deux mois et demi. L'appui administratif s'est complexifié puisque les délais de réponse des autres services de l'administration cantonale étaient bien plus longs, voire trop longs par rapport à l'urgence des personnes. Le confinement a mis à l'épreuve et fragilisé ces personnes, notamment celles qui étaient déjà isolées ou en grande précarité. Par conséquent, les besoins de soutien étaient plus importants.

La ligne relative aux aides ponctuelles, qui se montait dans le budget à CHF 380'000.-, sera en dépassement, probablement d'un montant ascendant à CHF 100'000.-. Des économies seront peut-être réalisées sur d'autres lignes mais, en tout cas sur l'aide sociale individuelle, il apparaît que la demande a explosé. Nous avons bien sûr beaucoup de peine à refuser à accorder ces aides au motif que la ligne est épuisée. Les travailleuses sociales poursuivent leurs recherches pour obtenir des fonds d'autres entités, sachant que certaines fondations peuvent aussi intervenir dans ce cadre. À noter qu'un poste d'assistante sociale supplémentaire, que votre Conseil a voté dans le dernier budget, sera effectif au 1^{er} juillet prochain et nous espérons arriver à répondre à l'entier des demandes dès cette date.

Enfin, la permanence impôts a été tenue, mais elle a dû faire face à bon nombre de demandes supplémentaires puisque d'autres associations qui proposent d'ordinaire ce service étaient fermées. Nous avons donc accepté d'élargir cette permanence, pour un montant qui ne devrait toutefois pas dépasser les CHF 3'000.- à CHF 3'500.-.

Nous nous tenons à disposition pour organiser une commission des affaires sociales à la rentrée ou à l'automne, afin de traiter de la question préoccupante de l'augmentation des demandes et de la précarité de ces personnes.

Police municipale

La police municipale a fonctionné à plein régime. À noter qu'il n'y a eu aucun malade dans ses rangs, comme dans la plupart des services d'ailleurs. De même que toutes les autres polices municipales, elle a été subordonnée au canton et était donc sous le commandement de ce dernier. Elle était affectée au contrôle des rassemblements et des établissements fermés (commerces, etc.). Elle a dû également effectuer quelques tâches en dehors du territoire, mais plutôt minimales. Elle a aussi maintenu le lien de proximité avec la population. Et elle a répondu à énormément d'appels – les appels de la population ont en effet été beaucoup plus nombreux durant cette période, notamment pour dénoncer des rassemblements. Devant être en contact avec des personnes qui auraient pu être malades, la police municipale a été confrontée à quelques difficultés, mais tout s'est bien passé. Elle a en outre collaboré avec la protection civile et les pompiers volontaires. Le contrôle du stationnement a été en partie suspendu, hormis les véhicules qui présentaient un danger pour la population. À noter que la fondation des parkings nous a annoncé qu'au vu de la situation, elle arrêterait le contrôle durant cette période – il y avait, de toute façon, peu de mouvements de véhicules. Il faut donc s'attendre à des recettes moindres sur les lignes relatives aux amendes.

Toujours dans le service de la police municipale, les patrouilleuses scolaires n'ont plus été affectées à leurs tâches habituelles. En effet, les plantons ont été supprimés quand les parents des enfants en service minimum à l'école ont pu en être informés. Les patrouilleuses ont été affectées à la bonne marche des marchés, qui étaient en réalité des stands alimentaires installés à différents emplacements de la commune.

Service des ressources humaines

Je terminerai par le service des ressources humaines, qui a dû garantir que toutes les fonctions vitales puissent être assurées, à distance – faire le paiement des salaires, garantir l'accès au travail ou au télétravail, faire des attestations pour les collaborateurs qui devaient passer la frontière, s'assurer des mesures de protection sur le lieu de travail, assurer les modalités de travail par équipe, valider le plan de protection, etc. A noter que le service des ressources humaines a pu effectuer les recrutements, la plupart en vidéoconférence, mais certains en présence, dans des salles suffisamment grandes pour respecter les distances requises.

La situation nous a également amenés à prendre une décision concernant les jeunes d'été, pour lesquels cinquante-quatre places étaient prévues. Comme seuls trente-deux jeunes auraient pu être engagés en raison des mesures sanitaires, nous avons décidé d'adapter la durée de l'engagement de trois à deux semaines. Cette modification nous permettra d'accueillir cinquante-huit jeunes Carougeois et Carougeoises cet été.

M. Walder :

Service voirie, espaces verts et matériel (SVEM)

Le SVEM est allé au front très rapidement. Même si le canton a un peu balbutié au début, il a dû reconnaître rapidement que la levée des déchets était un service essentiel. Il a donc fallu concentrer les ressources sur ce service essentiel en diminuant, voire arrêtant certaines prestations, comme la tonte dans les parcs et jardins – il se trouve que l'autre crise qui s'annonce, la crise climatique, nous a un peu aidés puisqu'il n'a pas plu pendant un mois et que l'herbe n'a donc pas beaucoup poussé durant cette période – ou le remplacement des fleurs dans les bacs, qui a dû être effectué avec du retard. Afin de respecter les mesures sanitaires et du fait que de nombreux collaborateurs et collaboratrices étaient soudain limités pour assumer leurs tâches parce qu'ils devaient assurer des tâches familiales inattendues, tous les secteurs du SVEM se sont joints pour assurer les prestations liées à la gestion des déchets. Grâce à cette solidarité et cet engagement fort, il a été possible d'assurer tout au long de la crise des prestations de qualité et faire en sorte que Carouge reste une commune propre et soignée. Il faut aussi mentionner la coordination cantonale, puisque des décisions ont été appliquées dans l'ensemble des communes, comme l'arrêt de la levée des encombrants. Il était en effet important que, dans cette situation, les règles ne diffèrent pas d'une commune à l'autre.

Dès que cela a été possible, les activités du secteur des espaces verts ont progressivement repris. Il était notamment nécessaire de s'occuper des arbres, mais aussi de tondre certains lieux ou encore de refaire des arrangements floraux. Pour accompagner la réouverture des commerces, pour donner envie aux gens de revenir à Carouge, il était en effet important d'embellir à nouveau la commune. La reprise est progressive et les modalités de travail ont changé en raison en particulier de la distanciation sociale à respecter, qui limite la « productivité » des collaborateurs et collaboratrices. Il est dans l'intérêt de la commune de respecter les règles sanitaires, quitte à ce que les prestations soient un peu réduites. En effet, si ces règles n'étaient pas respectées et qu'une personne venait à être malade, il faudrait confiner tout le personnel, ce qui paralyserait le service. A noter que des collaborateurs et collaboratrices du SVEM ont été touchés par la COVID-19, que ce soit des fausses alertes ou des cas confirmés, dont une encore récemment.

Service financier

Le service financier a non seulement assuré ses propres prestations mais il a aussi accompagné les prestations des autres services (affaires sociales, culture, etc.). Il a par exemple payé les factures des personnes qui ne pouvaient pas sortir et il procèdera aux refacturations. Nous

avons pris la décision de suspendre certaines facturations, comme la taxe professionnelle, de ne pas envoyer de rappels et d'interrompre les poursuites. Il aurait en effet été indécent, au cœur de la crise, d'envoyer des rappels, voire de lancer des poursuites. Aujourd'hui, les pratiques habituelles ont repris, mais avec tact.

Très tôt, le service financier a anticipé les besoins financiers de la commune en matière de trésorerie. Il faut savoir que nous avons souhaité payer bien plus rapidement que d'ordinaire les factures des entreprises. Au lieu d'attendre, comme normalement en bonne gestion, le 59^{ème} jour, voire le 61^{ème} pour un délai de 60 jours, nous avons essayé de payer ces factures dans les 30 jours, afin d'améliorer les trésoreries des entreprises que la crise a mises en difficulté. En parallèle, nous avons procédé à des emprunts quelque peu anticipés. Sachant que nous bénéficions d'un taux de 0%, nous en avons profité pour prendre ces mesures qui n'avaient pas de coûts pour la commune mais qui ont pu, je l'espère, aider certaines entreprises. Par ailleurs, le service financier a procédé à certains versements extrêmement rapidement – pour les aînés, mais aussi les soldes des militaires dans le cadre du dispositif de la protection civile. A noter encore qu'il co-porte, avec le service des affaires culturelles et de la communication, la campagne actuelle de promotion du commerce à Carouge.

Le service financier a mis sur pied une permanence pour les commerçants, les indépendants et les entreprises qui auraient besoin d'aide pour remplir les formulaires ou savoir à qui s'adresser pour toucher les RHT ou les allocations pertes de gains, ou avoir accès à tel ou tel fonds, sachant qu'il existe de nombreux fonds cantonaux et fédéraux ainsi qu'un fonds carougeois, qui a été mis en place il y a quelques années en collaboration avec les Intérêts de Carouge et qui peut soutenir les petits commerces.

Il a aussi travaillé sur la proposition qui est soumise ce soir à votre Conseil de renoncer cette année aux CHF 30.- minimum de taxe professionnelle. Cette mesure profitera à environ 1200 ou 1300 structures. Elle est bien sûr symbolique, mais elle peut aussi être une petite aide pour des indépendants, par exemple, qui n'auraient rien gagné et qui auraient dû malgré tout payer une taxe professionnelle de CHF 30.-.

En ce qui concerne les premières estimations dont Mme la Maire vous a parlé plus tôt, les estimations pour les comptes 2020 et le budget 2021 devraient nous parvenir dans les prochaines semaines. Pour 2020, le canton a évoqué une baisse de l'ordre de 35% sur les personnes morales et de 10% sur les personnes physiques. S'agissant d'une estimation globale, les impacts concrets dépendront beaucoup du tissu économique des différentes communes, en particulier pour les personnes morales. Dans ce contexte, Carouge a quelques avantages par rapport à une commune comme Plan-les-Ouates, puisque la situation des institutions bancaires est meilleure que celle de l'industrie horlogère, par exemple. Si l'on projette à Carouge les estimations globales du canton et que l'on y ajoute le fait que les parkings auront été moins rentables, etc., la diminution des recettes pour 2020 est de l'ordre de CHF 10 millions à CHF 11 millions. Je vous présenterai tout à l'heure les comptes 2019, qui sont bien meilleurs qu'attendus et qui permettront donc de partir d'un peu plus haut qu'imaginé, mais la situation est malgré tout préoccupante pour les finances de notre commune et démontre l'importance de soutenir le redémarrage des petites structures sur notre territoire.

Sachez aussi que, pour la taxe professionnelle, le Conseil administratif est à l'écoute des entreprises qui, pour des raisons exceptionnelles, demanderaient des conditions particulières, notamment des délais. La Loi sur l'administration des communes prévoit que, le cas échéant, des dégrèvements peuvent être accordés.

Service de l'urbanisme

Le service de l'urbanisme, comme du reste le service financier, a très rapidement organisé le télétravail. De nombreuses collaboratrices et collaborateurs ont travaillé sur les dossiers depuis

leur domicile. Il était important non seulement que certains projets puissent avancer, notamment en vue du déconfinement, mais aussi de continuer à faire travailler nos mandataires, sachant que des indépendants comme, par exemple, les architectes ou les avocats, ont connu une baisse conséquente de leurs mandats durant cette période. Les études ont donc continué à être menées. D'ailleurs, le Conseil administratif a décidé de ne pas valider lui-même deux délibérations, celle relative à Battelle et celle sur le PAV, mais d'autoriser le lancement des études nécessaires, quitte à ce que les montants aillent en dépassement du budget de fonctionnement si le Conseil municipal devait refuser ces délibérations. Il était important de ne pas interrompre ces études, afin que les projets ne prennent pas plusieurs mois de retard – je pense ici en particulier au PAV.

Une des grandes difficultés a été la gestion des chantiers. Dans un premier temps, le canton a suspendu les chantiers, puis il s'est fait remettre à l'ordre par la Confédération, selon laquelle les chantiers devaient continuer, tout en respectant des règles. A l'époque, personne ne savait très bien quelles étaient ces règles à respecter. Demander aux gens de rester confinés chez eux, leur imposer une distance sociale de deux mètres et leur interdire de rendre visite à leurs parents en EMS, par exemple, tout en continuant à voir des ouvriers sur les chantiers travailler à plusieurs côte à côte, posait un problème de cohérence – c'est bien pour cela que le canton avait suspendu les chantiers. Il a donc fallu travailler avec les entreprises pour coordonner avec elles le redémarrage des activités et faire en sorte que personne ne prenne de risques. Les chantiers d'urgence ont malgré tout pu être menés, ainsi que le gros chantier de la route de Veyrier, qui a pu reprendre au mois d'avril.

Des discussions et des analyses juridiques sont en cours pour savoir qui prendra en charge les coûts entraînés par l'arrêt des chantiers imposé par le canton ou par, peut-être, la lenteur du maître d'ouvrage à redémarrer ses chantiers, ainsi que les coûts liés aux mesures qui sont aujourd'hui imposées aux chantiers. Pour le chantier de la route de Veyrier, par exemple, ces mesures entraînent des surcoûts de l'ordre de CHF 3'000.- à 4'000.- par jour. Ce sont les mêmes que celles dont je parlais pour le SVEM : les prestations prennent plus de temps à être effectuées et nécessitent plus de matériel, ce qui coûte plus cher. La question de savoir qui prendra en charge ces surcoûts n'est pas encore réglée.

Si j'ai choisi de terminer ma présentation par le service de l'urbanisme, c'est parce que celui-ci a été le plus concerné par les projets de déconfinement. Sur proposition de l'agenda 21, nous avons décidé d'étendre les bons réparation aux vélos et vélos électriques, pour promouvoir la mobilité douce, promotion du reste portée par le canton et voulue par les communes. C'est également dans cette optique que nous avons décidé de débloquer des fonds pour proposer aux collaborateurs et collaboratrices de tester des vélos électriques cet été, pour autant qu'ils s'engagent à les utiliser tous les jours pour venir travailler. L'objectif est qu'ils gardent ces bonnes habitudes à la rentrée de septembre. Enfin, comme notamment Vernier ou Meyrin, nous avons demandé à M. Serge Dal Busco que des mesures soient prises sur certains pans routiers, afin de réserver des couloirs pour les mobilités douces (vélos et piétons). Nous l'avons demandé à la route de Saint-Julien et au rondou de Carouge, nous avons aussi demandé que la rue du Centenaire et la rue de la Débridée soient mises en sens unique afin de créer un espace suffisant pour les vélos et, pour cette même raison, nous avons demandé qu'à la rue de la Fontenette, en montant, les places de parking soient enlevées. Enfin, à quelques autres endroits, les bandes cyclables peuvent être améliorées. Il s'agit de mesures fortes, comme en ville de Genève, et qui sont en cohérence avec les mesures prises par le canton. Il serait en effet absurde que la mobilité douce ne soit promue que dans l'hyper-centre et que, pour atteindre cet hyper-centre, les voies ne soient pas adaptées. C'est bien sûr le service de l'urbanisme qui a travaillé sur ces demandes.

J'ajouterai encore que, durant toute cette période, les collaboratrices et collaborateurs du service voirie, espaces verts et matériel, du service financier et du service de l'urbanisme ont

toutes et tous continué à travailler. Le service de l'urbanisme a notamment continué à valider les demandes d'autorisation, parce que les dossiers continuaient à avancer.

En conclusion, je tiens à saluer le travail de tous les services de la commune, mais en particulier de mes services, pour cette adaptation et cette solidarité. Comme l'a évoqué Mme Hiltbold, beaucoup de personnes qui avaient un peu moins de travail se sont mises à disposition pour travailler en particulier avec le service des affaires sociales. Cette solidarité et cet engagement pour la commune font chaud au cœur. Je vous invite à vous en souvenir lorsque, plus tard, votre Conseil discutera des demandes du personnel, que ce soit de ses conditions salariales ou de dotations suffisantes pour qu'il puisse travailler sereinement.

Mme Lammar :

Service informatique, logistique et protection de la population

Concernant tout d'abord le secteur Carouge à votre service (CAVS), le lien entre la population et la mairie a été maintenu en tout temps malgré la fermeture du guichet, avec environ quarante appels chaque jour. Le guichet de la mairie est désormais rouvert.

La question des marchés a passablement mobilisé les effectifs du CAVS. Après l'interdiction totale des marchés, un travail a été entrepris pour trouver des solutions malgré les dispositions COVID. Il a fallu s'adapter de semaine en semaine, avec d'abord des stands disséminés sur différentes places et dans différents lieux de Carouge. Le marché s'est progressivement étoffé. Aujourd'hui, il se concentre à la place du Marché, à la place de Sardaigne, sur une partie du mail des Promenades et, le samedi, sur le parking du Vieux-Canal, en face de l'école des Promenades. Cette solution permet de respecter les directives, notamment la distance de huit mètres entre chaque stand. À noter que le quartier de la Tambourine a pu bénéficier d'un stand, ce qui a été bien perçu par la population de ce quartier. Nous étudions actuellement la possibilité d'en maintenir un à cet endroit, mais pas nécessairement un jour de marché. Par ailleurs, il a été décidé d'exempter de taxes les marchands, à titre de soutien. Il s'agissait aussi de les encourager à revenir sur le terrain, sachant que certains lieux n'étaient pas des plus passants.

Au niveau des manifestations, vous aurez constaté que les annulations ont été très nombreuses. Mais nous sommes restés en contact très régulier avec les organisateurs de manifestations et les locataires de salles, pour les informer et pour essayer de trouver des solutions en déplaçant, dans la mesure du possible, les manifestations à une date fort ultérieure. À noter que, durant une partie de cette période, nous avons mis à disposition de Swiss Mask la salle du Rondeau pour la production de masques en tissu, s'agissant d'un élément sanitaire primordial.

Concernant les cafés et restaurants, nous avons décidé de renoncer à la perception des redevances pour les terrasses et procédés de réclame. En outre, un important travail est en cours pour faciliter l'extension des terrasses, sachant que les cafés et restaurants seraient prétérités s'ils devaient rester dans le périmètre qui leur était alloué jusqu'à présent, puisqu'ils doivent respecter certaines distances entre les tables, ce qui limite le nombre de places disponibles. Certains d'entre eux ont déjà pu bénéficier d'une extension de leur terrasse, et le travail est encore en cours pour les autres. Dans la mesure du possible, nous essayons de trouver des solutions, mais la situation peut être inéquitable en fonction de l'emplacement des différents établissements – un café ou un restaurant situé à proximité du tram aura en effet plus de difficulté à étendre sa terrasse. Enfin, la gratuité des installations saisonnières a été accordée pour 2020.

Pour ce qui est de l'axe protection de la population, le plan catastrophe ORCA a été déclenché. Dès lors, comme l'a évoqué Anne Hiltbold plus tôt, autant la police municipale que la protection civile et les sapeurs-pompiers ont été sous la direction non plus de la commune mais du canton.

L'engagement de la protection civile de Carouge a été exemplaire. Nos astreints et nos bénévoles ont été envoyés notamment aux HUG et dans certains EMS du canton pour s'assurer que les mesures d'accès soient bien respectées. La protection civile de Carouge a également effectué quelques actions de proximité pour Carouge, en coordination aussi avec la police municipale.

Les sapeurs-pompiers ont été envoyés en garde à la caserne des Vernets où étaient logés les sans-abri. Ils y sont jusqu'à demain. Ils ont également assuré des actions de proximité avec la police municipale, essentiellement des actions de sensibilisation pour le maintien des distanciations physiques. Il faut souligner qu'autant la protection civile que les sapeurs-pompiers ont fait leur travail en parfaite complémentarité et en très bonne collaboration avec la police municipale.

Les sauveteurs ont été engagés dans l'action Partage qu'Anne Hiltbold a évoquée plus tôt. À noter que les sauveteurs ne font pas partie du plan ORCA, ce que nous avons déploré à l'époque parce que nous estimions que, en tant que corps impliqué dans la protection de la population, il n'y avait pas de raison de les mettre de côté en cas de plan catastrophe où ils peuvent se rendre utiles. Mais, dans cette situation de crise, le fait que les sauveteurs ne font pas partie du plan ORCA a été une chance pour la commune, qui a pu les mobiliser plus rapidement et plus directement que s'ils en avaient fait partie – dans ce cas, ils auraient été sous la direction du canton et nous aurions dû faire la demande à ce dernier et attendre une réponse. Or, comme nous avons pu le constater avec l'engagement de la protection civile dans des actions de proximité pour Carouge, il a fallu un temps infini avant d'obtenir une réponse du canton.

J'aimerais relever l'engagement de tous les membres de la protection de la population, que ce soit la protection civile, les pompiers ou les sauveteurs. Il a été précieux de pouvoir compter sur eux et je tiens ce soir à leur adresser mes plus chaleureux remerciements. À noter que la protection civile de Carouge est une des protections civiles ayant réussi à mobiliser le plus de monde et ce dans la durée.

Toujours à propos de la protection civile, nous sommes actuellement en discussion avec le canton sur la prise en charge des frais. Dès lors que c'est le canton qui a mobilisé, il semble logique que ce soit lui qui prenne en charge les coûts. Or, ce n'est pas dans cette direction que l'on se dirige. Pour être très clair, avoir été bons élèves n'a pas été payant mais, au contraire, risque de nous faire payer plus. Les discussions avec le canton se poursuivent.

Concernant maintenant le secteur informatique, des achats informatiques ont dû être effectués en urgence pour le télétravail et l'équipement. Des postes de télétravail ont été mis en place en un temps record, ce qui a permis à tous les collaborateurs et collaboratrices de continuer à travailler, même à distance. Ce soutien a été extrêmement précieux. Le secteur informatique s'est également chargé du développement des vidéoconférences, avec lesquelles il a fallu travailler durant toutes ces semaines. Et bien sûr, il a mis en place les modalités techniques pour permettre au Conseil municipal de ce réunir ce soir dans le respect des directives sanitaires, ce qui a demandé énormément d'énergie et de temps.

Enfin, je mentionnerai l'achat de matériel et de protection (masques, gants, solutions hydroalcooliques, distributeurs, poubelles qui doivent pouvoir être fermées, etc.), ainsi que le matériel qu'il a fallu mettre à disposition rapidement pour la réouverture des écoles (plaques en plexiglas, etc.) et, finalement, le suivi des mesures de santé et de sécurité au travail.

Service constructions, entretien des bâtiments et sports

Concernant tout d'abord le secteur entretien des bâtiments, il faut bien évidemment mentionner le nettoyage. Il a fallu élaborer des directives et offrir des prestations spéciales de nettoyage et

d'entretien conformes aux directives de l'OFSP, en particulier pour l'accueil des élèves à la réouverture des écoles.

Nous avons décidé d'accorder la gratuité des loyers commerciaux dans les bâtiments appartenant à la commune – Auberge communale, arcades commerciales, et également pour une partie des locataires de la Maison des artisans.

Au niveau du secteur constructions, nous avons rencontré la même problématique que celle évoquée plus tôt par Nicolas Walder pour le service de l'urbanisme, avec l'arrêt des chantiers puis leur reprise dans des conditions spéciales de sécurité. Il nous importait véritablement que la protection des travailleurs soit garantie. Pour ce faire, nous avons élaboré des plans de reprise pour les différents chantiers. Il faut savoir non seulement que, pour certains chantiers, il sera difficile de rattraper le retard dû à l'arrêt, mais aussi qu'une organisation particulière a dû être mise en place parce que les différents corps de métier ne peuvent pas travailler en même temps sur un chantier. Tout cela aura des conséquences sur les plannings, qui sont en train d'être revus et dont certains ont déjà été revus. Par exemple pour le centre communal, l'ouverture se ferait plutôt à la rentrée 2021 qu'au printemps 2021 pour le théâtre ou janvier 2021. Par ailleurs, comme l'a mentionné Nicolas Walder pour le service de l'urbanisme, l'arrêt des chantiers de construction a des conséquences financières et entraîne des demandes d'indemnités de la part des entreprises. Nous avons demandé à un mandataire de nous conseiller au mieux dans ces demandes d'indemnités.

J'en viens maintenant au secteur sports. Nous avons dû gérer la problématique de la fermeture puis de la réouverture des locaux de sociétés sportives et de la reprise des cours donnés dans différentes salles et infrastructures sportives. Je n'entrerai pas dans les détails, mais sachez qu'il a fallu analyser de nombreux plans de reprise pour s'assurer du respect des mesures sanitaires et pouvoir ainsi envisager la reprise du sport dans le respect des directives fédérales. Le Conseil fédéral donne, à juste titre, de grandes directions mais il appartient aux cantons, puis aux communes de les concrétiser. De nombreux éléments doivent être pris en considération, en fonction notamment de la configuration des installations. Par exemple, les dispositions très particulières en matière de flux des élèves n'étaient pas nécessairement compatibles avec la reprise des sports dans les bâtiments scolaires – ce point semble aujourd'hui réglé. Ou encore, la question des vestiaires, où il est souvent difficile de respecter, en tout cas jusqu'au 8 juin, la limite de cinq personnes au maximum et les deux mètres de distance. Pour l'instant, les vestiaires sont encore fermés, mais la plupart des sports ont pu reprendre. Certains clubs, comme le football, ont décidé d'eux-mêmes de ne pas reprendre d'ici la fin de l'année, parce qu'il était trop compliqué de mettre en place un plan qui respecte les mesures sanitaires.

Pour la réouverture des salles et des infrastructures sportives, nous avons souhaité une coordination avec les autres communes, afin d'assurer une certaine cohérence. Plusieurs séances entre les magistrats en charge des sports ainsi que des rencontres régulières entre les responsables sportifs des différentes communes ont eu lieu. La réouverture des piscines a également nécessité une coordination intercommunale. Un concept de réouverture pour le 20 juin est en cours d'élaboration, avec un tarif identique pour toutes les piscines olympiques communales. À noter que la piscine des Pervenches a déjà rouvert, conformément aux directives communales, pour les clubs élites. Quand la piscine était fermée, les gardiens de bain ont été mis à disposition pour le plan de solidarité. Ils ont également aidé pour la réouverture de la bibliothèque ou encore pour le nettoyage des écoles.

Enfin, l'Euro foot ayant été annulé, la retransmission de cette manifestation a évidemment été annulée.

Services des affaires culturelles et de la communication

Je commencerai par la bibliothèque, qui a été fermée. Durant cette période, les collaboratrices et collaborateurs ont pratiqué le télétravail. Nous avons ensuite travaillé sur la réouverture partielle, qui a été passablement complexe – allait-on mettre en quarantaine les livres rendus ? Et comment gérer les flux des utilisateurs ? Nous avons été la première bibliothèque du canton à rouvrir, en mettant en place un système « click & collect ». Les personnes peuvent réserver les ouvrages et n'ont plus qu'à venir chercher leur commande. Cela évite qu'elles restent trop longtemps à la bibliothèque, se baladent dans les rayons et touchent les livres. Nous discutons maintenant d'une deuxième phase de réouverture de la bibliothèque, de manière plus large et avec des mesures plus souples.

Au niveau du musée, l'exposition a évidemment été annulée. Elle sera reportée à l'automne, à condition que les mesures sanitaires le permettent. Le chantier du musée a pris un certain retard, ce qui pourrait avoir des conséquences sur les expositions à venir, lesquelles risquent de devoir avoir lieu encore au boulevard des Promenades. A noter que les collaboratrices n'ont pas cessé de travailler, mais en télétravail.

Concernant les manifestations, vous aurez constaté l'annulation quasi-systématique de toutes les manifestations communales jusqu'à l'automne. Il n'y aura donc pas de 1^{er} août, ni de fête des écoles. Concernant cette dernière manifestation, nous avons pensé organiser de petites fêtes dans chaque préau, mais nous n'en avons pas reçu l'autorisation. Un goûter sera organisé classe par classe et un cadeau sera donné à chaque élève. Pour le 1^{er} août, une réflexion est en cours sur un autre concept, vraisemblablement de petites capsules vidéo.

Pour les manifestations non communales, j'ai mentionné plus tôt les contacts avec les différents organisateurs. Le Cartel nous a annoncé qu'il renonçait à la Vogue cette année. Si des économies seront donc faites sur la subvention de la Vogue, une réflexion est en cours sur une aide aux sociétés qui seraient prétéritées par l'annulation de la Vogue et/ou du 1^{er} août.

J'en viens à la culture, et tout d'abord aux manifestations culturelles. Au vu de la situation, il a fallu annuler le Printemps carougeois et la Fête de la musique. Nous avons cependant décidé de maintenir les cachets des artistes. Une réflexion est en cours sur d'autres animations culturelles dans le respect des directives sanitaires. Pour la Fête de la musique, un projet est prévu, le samedi 20 juin au soir, au pied des immeubles, sous réserve de l'obtention des autorisations. S'agissant du Printemps carougeois, nous avons envisagé dans un premier temps le report de cette manifestation. Au vu des incertitudes qui existent encore à ce jour, nous avons finalement décidé de l'annuler mais de maintenir deux événements compatibles avec les mesures sanitaires, l'un qui se déroulera au musée et l'autre qui est le concours de courts métrages.

Quant au soutien aux acteurs culturels, les subventions ont été maintenues. Comme mentionné plus tôt, nous avons établi un contact régulier avec les acteurs culturels afin de les informer des différentes aides disponibles (aide d'urgence fédérale, indemnités culturelles fédérales à faire valoir auprès du canton). Je n'entrerai pas dans les détails parce que l'heure avance, mais sachez qu'un certain nombre de problèmes se posent entre ces indemnités culturelles et le chômage partiel. En effet, le canton a changé de fusil d'épaule et décrété que les acteurs culturels bénéficiant d'une subvention d'une collectivité publique ne pouvaient pas bénéficier des RHT. Il faut donc s'attendre à une augmentation des demandes au niveau des indemnités culturelles.

Je ne m'étendrais pas sur l'action de promotion du tourisme et du commerce qui est en cours, puisque Nicolas Walder en a déjà parlé. Il s'agit de la campagne pour la promotion touristique qui se déroule chaque été et qui sera, cette année, axée sur les commerces afin de faire venir les gens à Carouge pour faire marcher l'économie carougeoise.

Je terminerai par la communication. Si l'édition normale du journal « Vive Carouge » a été annulée, une édition spéciale est sortie, que vous avez reçue dans votre boîte aux lettres. Cette édition spéciale a été l'occasion d'un soutien particulier aux acteurs culturels puisque nous avons fait appel à de nombreux illustrateurs carougeois, qui ont illustré toutes les pages de ce journal. Durant cette crise, la communication a dû être extrêmement réactive, afin de pouvoir informer la population très régulièrement sur les mesures prises par la commune, en particulier par le biais du site internet et des réseaux sociaux. Cette expérience a démontré la nécessité de la communication digitale, qu'il faut structurer et clairement développer.

Enfin, une grande partie du personnel du service des affaires culturelles et de la communication a participé au dispositif sanitaire communal et a même fait preuve d'une agilité intéressante puisque la numéro 2 de la culture a été responsable des bénévoles et a participé, avec le service des affaires sociales, à la mise en place du plan de solidarité.

Conclusion

Nous avons souhaité vous présenter les mesures essentielles qui ont été prises et l'organisation mise en place durant la phase d'interruption de l'activité de votre Conseil. Notre action a été guidée par la responsabilité de maintenir les prestations incontournables et la volonté d'intervenir en soutien à notre population et aux acteurs économiques et sociaux, en subsidiarité aux mesures fédérales ou cantonales. Nous avons pu compter, dans cette action, sur nos services communaux, certains en première ligne, d'autres en soutien, mais tous plus indispensables que jamais et magnifiquement engagés. Certains ont du reste fait preuve d'une agilité assez particulière, comme je l'ai dit, donnant un coup de main dans d'autres services ou dans le cadre du plan de solidarité.

Dans une démarche que nous souhaitons participative, nous tirerons les enseignements des forces et des faiblesses rencontrées pour préparer l'ensemble de notre administration aux défis qui vont l'attendre au cours de ces prochaines années. Nous tenons aussi à relever l'engagement de la population carougeoise, qui n'a pas hésité à donner un sacré coup de main en s'engageant comme bénévole dans le plan de solidarité.

Avec la COVID, il ne s'agit pas d'un épisode terminé, hélas, et les conséquences économiques ou sociales vont demeurer au cœur de nos préoccupations tout au long de ces prochains temps. Il faudra continuer à faire preuve de solidarité et d'engagement en investissant pour soutenir la relance et pour éviter la disparition de divers acteurs dont l'action pour notre société carougeoise ne pourra se poursuivre qu'avec l'engagement de la ville de Carouge à leurs côtés. Dans cette dynamique, le Conseil administratif souhaite pouvoir compter sur la confiance, la collaboration et l'appui de votre Conseil.

Le Président remercie le Conseil administratif et relève qu'il s'est passé beaucoup de choses durant ces deux mois. Les cinq à dix minutes qui avaient été alloués à chaque membre du Conseil administratif ont été largement dépassés, mais les réponses du Conseil administratif devaient être complètes parce que les membres du Conseil municipal avaient de nombreuses questions et que des motions et postulats avaient été déposés. En accord avec tous les partis, le bureau avait décidé de retirer ces motions et postulats, afin de répondre au Conseil d'Etat qui demandait d'alléger le contenu de la présente séance extraordinaire. Le Président ouvre la discussion, si les membres du Conseil municipal ont des questions.

Mme Marti souhaite tout d'abord féliciter le Conseil administratif pour nombre de décisions qui ont été prises. Personnellement, elle ne peut que les approuver ; elle pense que c'est aussi le cas du groupe des Verts et, elle l'espère, de tout le Conseil municipal. Elle relèvera deux mesures. Dans le secteur culture, le maintien du cachet des artistes a non seulement une incidence à court terme pour ces artistes, mais aussi à moyen et long terme pour la société

dans son ensemble parce que ces personnes n'auront pas besoin d'être entretenues par la suite. La proposition relative à la taxe professionnelle sur laquelle le Conseil municipal votera tout à l'heure est aussi excellente. Même si M. Walder a mentionné qu'il s'agissait d'une mesure symbolique, Mme Marti pense qu'une telle décision au niveau communal, associée à ce qui est proposé au niveau cantonal et au niveau fédéral, aidera de petits indépendants ou de petites entreprises à ne pas se retrouver à l'aide sociale ou à ne pas faire faillite. Elle félicite le Conseil administratif – certaines et certains ici savent que ses félicitations valent doubles – et félicite également l'administration. Ce n'est pas lieu ce soir de poser des questions détaillées mais, lors de la prochaine législature, dans laquelle elle ne siègera pas, il sera important de présenter aux commissions non seulement des services comme en particulier le service des affaires sociales et le service des affaires culturelles, mais également les nombreux enjeux auxquels ils font face. Mme Marti passera rapidement en revue sans, bien évidemment, revenir sur tout ce qui a été dit service par service...

Le Président interrompt Mme Marti pour lui rappeler qu'il a invité les membres du Conseil municipal à ne pas être redondants. Il la prie donc d'être concise et la remercie de s'en tenir à d'éventuelles questions.

Mme Marti regrette cette interruption, alors qu'il s'agit vraisemblablement de sa dernière intervention au Conseil municipal. Elle a une question concrète et pratique sur les salles à disposition du public, comme la salle du Rondeau. Elle demande si ces salles pourront être rouvertes dès septembre, voire déjà ce prochain mois.

Mme Lammar répond que, pour l'instant, elles ne sont pas rouvertes. La commune analysera la situation en fonction des nouvelles directives émises hier, afin de voir dans quelle mesure il est envisageable de les rouvrir.

Mme Marti évoque ensuite des considérations et des questions à prendre en compte pour la prochaine législature. Le Conseil municipal a entendu les prévisions financières faites par le canton. Il a entendu toutes les mesures que le Conseil administratif a prises, qui sont autant de diminutions des revenus. Tout cela s'additionnera aux diminutions de ressources dues au vote de la RFFA. Le déficit sera énorme. Mme Marti s'adresse en particulier à certaines députées du Grand Conseil, mais elle invite aussi les membres des différents groupes à relayer ses propos au niveau cantonal. Ne faudrait-il pas proposer la possibilité d'un déficit plus important, avec un délai plus long pour revenir à l'équilibre ? Au vu du trou qui s'annonce, le travail des futures conseillères administratives ne sera pas facile. Par ailleurs, Mme Marti souligne que ce n'est pas parce que le trou sera énorme qu'il faudra couper dans les prestations. Au contraire, dans ce temps de crise, il faudra maintenir, voire renforcer des prestations. Ensuite...

Le Président interrompt une nouvelle fois Mme Marti, qui fait un plaidoyer pour le futur. L'objectif ici est de pouvoir poser des questions sur la gestion de la crise COVID par le Conseil administratif et sur les mesures prises, et non pas de débattre du futur. Le Président comprend bien que Mme Marti ne siègera plus au Conseil municipal, mais son groupe sera là, en force.

Mme Marti aurait terminé son intervention si le Président l'avait laissée faire. Elle a une dernière question. Mme Hiltbold a déclaré qu'une nouvelle personne allait arriver au service des affaires sociales le 1^{er} juillet, suite au vote par le Conseil municipal de ce poste supplémentaire qui était demandé depuis longtemps par le service des affaires sociales. Il y a maintenant eu une crise, les demandes ont augmenté et les conséquences de la crise ne font que commencer. La conseillère administrative en charge du service des affaires sociales pense-t-elle que ce service, avec son effectif actuel, pourra répondre à toutes les conséquences de la crise ?

Mme Hiltbold partage l'interrogation de Mme Marti mais n'a pas de réponse ce soir. Quand le budget sera préparé, dans quelques jours, le recul ne sera pas encore suffisant. Par ailleurs, des départs à la retraite auront lieu au service des affaires sociales. De nouvelles personnes

vont donc arriver. Une réflexion sur une éventuelle réorganisation et sur la façon de travailler sera menée. Aujourd'hui, il est peu tôt pour décider de mettre un nouveau poste au prochain budget.

Mme Marti se permettra une dernière remarque, même si cela énervera le Président. Comme elle l'a dit quelques fois en commission, ce Conseil municipal a, par ses décisions, une influence sur les conditions de travail du personnel et sur la santé du personnel. Elle demandera au futur Conseil municipal d'être très attentif à cet aspect.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

VALIDATION FORMELLE DES DELIBERATIONS DEJA TRAITES AVANT LA SUSPENSION DES ACTIVITES SUITE A LA COVID-19

Le Président indique, pour information, que le bureau avait donné son accord pour la validation des objets à l'ordre du jour du Conseil municipal du 26 mars 2020 par le Conseil administratif, qui avait donc traité les sujets suivants lors de sa séance du 27 mars 2020. Toutefois, au vu des interprétations diverses et variables de l'article 48 de la LAC sur la question de l'urgence et pour assurer sans aucune ambiguïté la légalité des engagements, il sera procédé à l'approbation formelle des délibérations par le Conseil municipal.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 195-2020 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 3'100'000.- POUR LA RÉNOVATION ET MISE EN CONFORMITÉ SÉCURITE-ÉNERGIE DU CENTRE DES PERVENCHES, SIS AU 4 RUE LOUIS-DE-MONTFALCON ET 20 AVENUE DE LA PRAILLE, PARCELLE N° 815, PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE CAROUGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 25 février 2020 et renvoyé en commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 10 mars 2020 et le rapport a été établi par M. Isabella.

Le Président demande si M. Isabella a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Isabella répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 12 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président précise que le bureau avait accepté le principe de cette délibération afin que les services poursuivent les études à conduire sans délai supplémentaire. Le Conseil administratif s'est engagé à effectuer les dépenses progressivement, et en tenant compte des recommandations et éléments demandés par la commission.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 197-2020 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT D'ETUDE DE 447'817.— TTC (DONT CHF 21'325.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE A LA REALISATION DES AMENAGEMENTS CONFORMEMENT AU PLQ N° 28'566A-544 BATTELLE-TAMBOURINE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 25 février 2020 et renvoyé en commission de l'Urbanisme.

Celle-ci s'est réunie le 12 mars 2020 et le rapport a été établi par M. Isabella.

Le Président demande si M. Isabella a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Isabella répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 13 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 199-2020 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES MODIFICATIONS APPORTEES AU REGLEMENT DU 24 JUIN 2014 « REGLEMENT DU CIMETIERE DE LA VILLE DE CAROUGE LC 08 351» DANS SA VERSION REVISEE DU 1^{ER} FEVRIER 2020

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 25 février et renvoyé en commission des Règlements.

Celle-ci s'est réunie le 5 mars 2020 et le rapport a été établi par M. Isabella.

Le Président demande si M. Isabella a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Isabella répond par la négative.

Un amendement a été proposé par Mme Marti :

Art. 5, al. 3

« Une inscription permettant d'identifier le créateur d'un monument funéraire est tolérée pour autant qu'elle soit discrète et **conforme au bon goût.** »

Remplacer « **conforme au bon goût** » par « **digne d'un lieu de recueillement** »

L'amendement a été accepté par 10 oui, 0 non et 1 abstention.

Une proposition a été faite par M. Morex :

Il propose que seuls les articles modifiés et surlignés dans la proposition initialement soumise soient traités, conformément à l'invite de la délibération, sans autre modification.

Cette proposition a été acceptée par 8 oui, 2 non et 1 abstention

La commission a préavisé favorablement la délibération ainsi amendée par 10 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Président mentionne que le bureau avait accepté la mise en vigueur du règlement sans attendre en tenant compte de l'amendement adopté par la commission et à intégrer dans la formulation du règlement.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération ainsi amendée.

La délibération ainsi amendée est acceptée par 28 oui, 0 non et 1 abstention.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 202-2020 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 69'000.— POUR L'ACQUISITION DE NOUVELLES RADIOS POLYCOM ET DE LEURS ACCESSOIRES PAR LA POLICE MUNICIPALE

Le Président signale que cette délibération n'a été traitée que par le bureau dans sa séance du mois de mars. Le bureau avait accepté d'aller de l'avant vers une discussion immédiate, selon les besoins, puisque cet achat en renouvellement du matériel actuel en bout de course est contraint par la compatibilité avec la police cantonale et n'offre aucune alternative.

Mme Hiltpold ajoute que le Conseil administratif souhaite acquérir, pour un montant de CHF 69'000.-, les nouvelles radios POLYCOM. Il s'agit d'un système utilisé par tous les intervenants de la sécurité. Le Conseil municipal avait déjà été sollicité pour les pompiers. Ce soir, il l'est pour la police municipale. La commune n'a pas d'autre choix que d'acquérir ce modèle.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 1 abstention.

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 203-2020 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 1'338'000.— POUR LA MISE EN CONFORMITE ENERGETIQUE, SECURITE ET REAMENAGEMENT DE LA CRECHE DES ACACIAS SISE AU 38, ROUTE DES ACACIAS, PARCELLE N° 1709 A CAROUGE

Le Président indique que, comme pour la délibération précédente, le bureau avait accepté d'avancer par principe sur cet objet afin que le projet ne soit pas retardé et que la durée des travaux ne soit pas prolongée, ce qui limiterait l'exploitation de la crèche.

Mme Lammar explique que cette délibération fait suite au crédit d'étude que le Conseil municipal avait voté en février 2019. Pour rappel, ce projet vise à mettre en conformité énergétique et sécurité la crèche des Acacias. Il permettra d'améliorer la qualité des espaces et l'efficacité énergétique, permettant ainsi à la crèche d'atteindre les standards de confort minimum requis pour ce genre d'équipement. Le réaménagement permettra aussi d'accroître la capacité d'accueil des enfants, notamment en répartissant les tranches d'âge de manière plus cohérente,

également avec l'EVE des Epinettes, et d'augmenter significativement (de 35 à 50 places) le nombre de places bébé, correspondant ainsi aux besoins de la population. À noter encore que l'association des structures d'accueil de la petite enfance du quartier des Acacias participera aux frais de réalisation, sur ses fonds propres, à hauteur de CHF 73'150.-, montant qui viendra en recettes, en déduction du présent crédit. L'étude qui a été réalisée a donc abouti à une réorganisation rationnelle et fonctionnelle des locaux. Le Conseil administratif propose ce soir au Conseil municipal ce crédit de construction afin que les travaux puissent être menés le plus rapidement possible et que la crèche puisse, dans le meilleur des cas, être réaménagée pour la rentrée.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

NOUVELLES DELIBERATIONS NECESSITANT UN TRAITEMENT SANS DELAI

Le Président annonce que de nouvelles délibérations sont maintenant présentées et nécessitent un traitement sans délai.

10. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 204-2020 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 19 NOVEMBRE 2019 FIXANT LE MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2020

Le Président apporte des précisions sur le caractère d'urgence de cette délibération. Celle-ci a pour but de permettre la mise en application de la proposition du Conseil administratif évoquée en début de séance parmi les mesures de soutien suite à la crise sanitaire. Formellement, il revient au Conseil municipal de valider la proposition qui annulera la délibération votée usuellement lors de l'adoption du budget.

M. Walder ajoute qu'il s'agit effectivement de renoncer à la perception du montant minimum de la taxe professionnelle, soit CHF 30.-. Comme l'a relevé Mme Marti, il ne s'agit pas d'une mesure seulement symbolique, mais bien de CHF 30.-. Ce montant devait normalement couvrir une partie des frais administratifs engendrés par le traitement des dossiers. Mais comme pour d'autres mesures, par exemple la gratuité des terrasses ou l'exonération des loyers commerciaux, le Conseil administratif a décidé de faire un geste, qui touchera essentiellement les indépendants. M. Walder précise que 1'300 entreprises et indépendants seraient touchés, pour un coût d'environ CHF 40'000.- pour la commune.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 26 oui, 0 non et 1 abstention.

11. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 205-2020 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT COMPLEMENTAIRE DE CHF 282'260.15 TTC (DONT CHF 10'856.15 TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE A LA REALISATION DU CHEMINEMENT DE MOBILITE DOUCE TUNNEL – CLOS-DE-PINCHAT, AINSI QU'UN CREDIT DE REALISATION DE CHF 3'222'234.95 TTC (DONT CHF 123'932.10 TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) POUR LE TRONÇON PASSERELLE SIGISMOND – CHEMIN CHARLES-POLUZZI, COMPRENANT LES TRAVAUX DE REFECTION DES COLLECTEURS

Le Président signale que cet objet revêt une certaine urgence au vu des travaux à conduire hors des périodes scolaires et de la situation d'un collecteur nécessitant une intervention.

M. Walder relève que les membres du Conseil municipal ont reçu un certain nombre de descriptifs liés aux coûts de ce projet. Il espère qu'ils auront tous pu lire le document explicatif qui a été fourni suite à une remarque du bureau, lequel considérait qu'il manquait quelques explications. Cette délibération comporte trois volets. Tout d'abord, le montant de CHF 282'260.15 TTC vient compléter la délibération d'ores et déjà votée pour la réalisation du chemin 2. En effet, le budget initialement prévu était extrêmement serré. Or, deux particularités se sont présentées. D'une part, la commission a demandé des ajouts concernant l'éclairage, les bancs publics, les mains-courantes ainsi que des installations de rampe-rail pour les poussettes et les vélos, au bout de la rue du Tunnel où se trouvent des marches. D'autre part, une tempête a causé d'énormes dégâts. Des arbres sont tombés et le muret s'est en partie effondré. Les structures doivent donc être consolidées, ce qui n'avait pas été prévu à l'époque. Suite à la réalisation d'études précises pour ne pas devoir revenir une troisième fois vers le Conseil municipal, le surcoût a été estimé à CHF 282'260.15 TTC. Ensuite, le cheminement en question, depuis le tir au canon jusqu'au cycle de Pinchat, nécessite une réfection, mais l'urgence est due à l'état pitoyable des canalisations, dont l'une d'elles a des fuites. Il faut aussi savoir que les travaux doivent idéalement se faire pendant les prochaines vacances scolaires. M. Walder précise que CHF 2'251'561.70 concernent la remise en état des collecteurs et qu'une grande partie de ce montant sera remboursé par un fonds cantonal. Enfin, le coût du réaménagement lui-même se monte à CHF 970'673.25. De nouveaux revêtements seront posés et des réaménagements plus confortables permettront une meilleure séparation des flux vélos et piétons. Quelques débroussaillages devront être effectués pour créer des élargissements et une esplanade à un endroit, mais aucun arbre majeur ne sera abattu. M. Walder ajoute que les autres cheminements, qui relient respectivement le bout de la rue du Tunnel au tir au canon et le tir au canon à la crèche du Val d'Arve, font encore l'objet d'études, qui sont un peu plus compliquées parce que ces cheminements passent aussi des parcelles qui n'appartiennent pas à la commune, ce qui implique des discussions avec les propriétaires, et qu'ils présentent, à certains endroits, des dénivelés extrêmement problématiques. Pour rappel, le Conseil municipal avait validé les crédits d'étude. La future conseillère administrative en charge viendra lui présenter les projets une fois que ces études auront été finalisées.

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate en raison du degré d'urgence de cette délibération et du fait que des documents explicatifs complémentaires ont été fournis.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

M. Baertschi rappelle que ce chemin comporte des murs en boulets de rivière. Il invite le Conseil administratif à porter une attention particulière aux travaux de génie civil. Il faudra certainement des murs de contention pour pouvoir les conserver dans la mesure du possible. M. Baertschi

recommande par ailleurs de mener une réflexion sur les revêtements de sol, afin de bien distinguer les flux vélos et piétons et, ainsi, sécuriser la descente.

M. Walder précise que la séparation des flux se fera par des revêtements de coloris différents, qui ne sont pas encore définis aujourd'hui. Pour le reste, il remercie M. Baertschi de ces remarques, qui seront prises en compte si elles ne l'ont pas encore été.

L'intervention de Mme Zuber concerne la pente derrière le cycle de Pinchat. Ayant eu le plaisir de la faire plusieurs fois en vélo le matin, elle a pu constater qu'un grand nombre d'étudiants empruntaient le cheminement pour monter. L'image qu'elle a pu voir dans le dossier montrait un petit chemin piétons et une grande partie dévolue aux cyclistes. Il faudra être attentif à ce que la taille soit suffisante, au risque sinon que les jeunes empiètent sur la piste cyclable, ce qui serait encore plus dangereux.

M. Walder mentionne que la volonté n'est pas de trop élargir les gabarits puisque cette forêt doit être préservée – le Conseil municipal a eu passablement de discussions à ce sujet il y a quelques mois. Le but est de faciliter le cheminement. Des normes légales exigent certains gabarits lorsque les flux vélos sont séparés dans les deux sens. Mais la commune sera vigilante et, le cas échéant, essaiera de trouver une solution à la problématique soulevée par Mme Zuber.

Mme Uldry demande si les travaux menés entre Sigismond et Charles-Poluzzi pourront être l'occasion d'enlever les arbres malades.

M. Walder rappelle que le Conseil administratif voulait enlever les arbres malades mais qu'il n'a pas pu le faire. Des arbres dangereux ont été enlevés, mais il faut encore procéder à la revitalisation de la forêt. Les arbres qui sont au bord du cheminement et qui sont malades seront enlevés à l'occasion de ces travaux, mais la commune en profitera-t-elle pour faire plus ? C'est possible. Il faut savoir cependant qu'il est toujours difficile de mener plusieurs gros chantiers en même temps. M. Walder ajoute que, même si la commune essaiera de faire le plus de travaux possible durant l'été, une partie devra malgré tout se faire quand les cours auront repris. Il faudra donc préserver un cheminement. Le chantier ne sera pas simple.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 1 abstention.

12. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 206-2020 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 20'000.— EN FAVEUR DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE SUISSE (EPER) POUR SON AIDE D'URGENCE CONTRE LA COVID-19 AU BANGLADESH

Le Président remarque que l'urgence de cette délibération est contenue dans son titre.

Mme Hiltbold relève qu'au vu de la situation, le Conseil administratif se devait de venir auprès du Conseil municipal avec une proposition d'aide d'urgence. Il le fait plusieurs fois par année, avec des montants systématiquement de CHF 20'000.-. Il a été sollicité par plusieurs organismes et son choix s'est porté sur l'EPER. Cette aide d'urgence s'adresse en particulier aux réfugiés rohingyas au Bangladesh. Ce projet lui semblait particulièrement pertinent : il s'agit de soutenir les personnes les plus vulnérables dans et autour des camps de réfugiés rohingyas, de prévenir ou de ralentir la propagation de la COVID-19 et d'aider ces populations à se remettre de cette situation. Ces communautés marginalisées et socialement défavorisées, telles que les personnes réfugiées dans les camps, qui sont surpeuplés, ont rarement accès aux soins et elles sont les premières victimes de la pandémie. Le Conseil administratif propose donc au Conseil municipal de verser un montant de CHF 20'000.- à l'EPER dans ce cadre.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

13. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 207-2020 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 67'900.— TTC, DONT CHF 2'612.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL, DESTINE A UNE CAMPAGNE DE COMPTAGES ROUTIERS SUR LE TERRITOIRE CAROUGEIS

Le Président précise que l'urgence se rapporte avant tout au délai d'annonce pour que la ville de Carouge puisse participer à ce projet.

M. Walder explique que ce projet touche le plan directeur communal mais n'est pas indispensable à celui-ci. Pour rappel, le Conseil municipal a déjà voté des crédits pour évaluer les flux de mobilité. Mais au cours de discussions avec le canton, une opportunité unique s'est présentée, de plus à moindre coût puisque le canton prendra en charge la moitié des frais de l'étude. Il s'agit d'obtenir une image extrêmement précise des flux de transport motorisé individuel sur la commune, et de savoir non seulement combien de voitures passent dans toutes les rues du territoire carougeois, mais surtout d'où viennent les voitures, combien de voitures entrent dans Carouge pour y rester, combien de voitures ne font que traverser la commune et vers où partent les voitures qui ne font que la traverser. La commune a déjà quelques esquisses sur le nombre de voitures qui passent ici ou là, mais elle n'a pas les éléments que M. Walder vient de citer. Ces dernières années, il a beaucoup été question de trafic de transit, de besoins en places de parc pour les visiteurs qui fréquentent les restaurants ou les commerces carougeois ou encore le marché, mais l'on ne sait pas combien, parmi les voitures qui, par exemple, traversent le rond-point, s'arrêtent dans Carouge, ni à quels moments et pour combien de temps elles s'arrêtent. Ces comptages et relevés de plaques minéralogiques, effectués par plusieurs dizaines de personnes, permettront de le savoir. Ces relevés seront anonymisés ; il n'y a donc aucun risque en matière de protection des données. Les résultats de cette campagne permettront au Conseil administratif et au Conseil municipal de décider d'une politique de la mobilité en lien avec la réalité de l'utilisation des voiries. D'emblée, la ville de Carouge a été très intéressée par cette étude, qui se fera en primeur sur le territoire carougeois. M. Walder ajoute que si le Conseil administratif propose, ce soir, au Conseil municipal cette délibération, c'est parce qu'il faut se prononcer dans un délai court car l'étude devrait démarrer prochainement.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

M. Baertschi demande sur quelle durée aura lieu le comptage et à quelle période de l'année, puisque les résultats pourraient varier suivant que cette campagne est menée en été ou à l'automne.

M. Walder répond que la préparation de la campagne se fait sur trois semaines. Les enquêtes RPM se font sur deux jours et les comptages automatiques sur une semaine. Il faudra

effectivement que la semaine choisie soit représentative – sûrement pas entre le 15 juillet et le 15 août, ni lors d'une nouvelle période de confinement, le cas échéant. M. Walder ne doute pas que les mandataires, qui sont des spécialistes dans le domaine, sauront à quel moment faire les relevés pour que les résultats soient représentatifs. A noter en outre qu'une réserve de CHF 10'000.- figure dans la délibération pour pouvoir prolonger la durée, si nécessaire, puisque l'on ne sait pas combien de temps il faudra avant de revenir à une situation « normale » du trafic, c'est-à-dire semblable à celle d'avant la crise COVID.

M. Bikoy souhaite savoir si le comptage portera également sur les voitures qui se garent dans les propriétés privées ainsi que sur les motos, dont certaines sont trop bruyantes.

M. Walder confirme que les deux-roues motorisés sont concernés par cette étude. Quant à la première question, l'étude ne permettra pas de savoir si une personne a garé sa voiture sur une place bleue pour aller au restaurant ou si elle l'a garée sur une place de parking privée. En revanche, il sera possible de savoir si une voiture s'est arrêtée à Carouge ou si elle en est ressortie. En effet, puisque des comptages se feront dans toutes les rues qui sortent de Carouge, l'on pourra déduire que, si une voiture n'est pas ressortie après 24 heures, c'est parce qu'elle est restée sur la commune.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 1 abstention.

Information par le Conseil administratif selon article 3 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 avril 2020

14. PRESENTATION DES COMPTES 2019

Le Président précise que les comptes 2019 seront présentés au Conseil municipal uniquement pour information. Conformément à l'article 3 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 avril 2020, il n'y aura pas de vote après cette présentation.

M. Walder souligne qu'en effet, le Conseil d'Etat a décidé que les comptes des communes ne seraient pas soumis cette année aux conseils municipaux. Le Conseil administratif n'a par conséquent pas le droit de présenter une délibération au Conseil municipal. Il a néanmoins décidé de lui présenter les comptes, afin de pouvoir lui donner des informations plus précises sur la situation 2019 ainsi que quelques pistes sur la suite.

M. Walder procède à la présentation.

En introduction, M. Walder signale que la clôture des comptes 2019 a été faite dans une situation extrêmement particulière puisque la révision des comptes s'est faite à distance. Au départ, il n'était pas certain que les comptes pourraient être révisés dans les temps parce que la fiduciaire ne pouvait pas venir sur place. La révision à distance a été très compliquée. L'autre particularité consiste bien sûr dans le fait que le Conseil municipal ne vote pas les comptes cette année.

Le résultat 2019 est équilibré (+ CHF 61'000.-), alors que le budget 2019 était déficitaire à hauteur de CHF 3,2 millions. De plus, une correction comptable a eu lieu – M. Walder y reviendra. Il s'agit d'une correction de la méthode de calcul de l'impôt à la source, qui a nécessité un rattrapage de CHF 6,4 millions sur 2019. Cette correction a été appliquée dans toutes les communes.

Les revenus sont en hausse d'environ CHF 8 millions, permettant de couvrir cette comptabilisation négative exceptionnelle de CHF 6,4 millions. Environ CHF 2 millions de ces

CHF 8 millions proviennent de rattrapages des années précédentes, qui ne se reproduiront pas. En effet, les comptes 2018 étaient péjorés d'environ CHF 2 millions et cela s'est reporté dans les prévisions 2019.

Comme les années précédentes, les charges ont été parfaitement maîtrisées, ce qui a permis de dégager une économie de CHF 1,7 million. Cette année, elles ont augmenté de moins de 1% malgré :

- la croissance démographique très forte,
- l'augmentation des besoins liés à la précarisation de la population ; ces besoins vont encore augmenter avec la crise COVID, mettant le service des affaires sociales sous pression,
- l'augmentation des charges contraintes, soit les charges que la commune est obligée de mettre dans ses budgets ; M. Walder mentionne à ce propos non seulement les projets en lien avec le SIS qui impliqueront des charges de plusieurs millions pour la ville de Carouge sur les quinze prochaines années, mais aussi les dépenses relatives à l'ACG ou au SIACG, par exemple, qui vont en augmentant,
- la croissance des tâches administratives découlant des régulations de plus en plus nombreuses imposées aux communes : dans de nombreux métiers, les normes de bonne gouvernance ou de nouvelles procédures font qu'il est bien plus lourd de fournir certaines prestations aujourd'hui que cela ne l'était il y a encore dix ans.

Concernant l'évolution des charges et des revenus, les charges se montaient à CHF 101'996'000.- en 2018, contre CHF 102'997'000.- en 2019. Les revenus passent de CHF 102'029'000.- en 2018 à CHF 103'058'000.- en 2019. Cela représente une augmentation d'environ 1%. A noter qu'il n'y a pas eu réellement une augmentation de CHF 4 millions depuis 2017 puisque, cette année-là, des correctifs liés à des réserves comptables avaient été apportés.

Les recettes se décomposent de la façon suivante : CHF 57 millions sur les personnes physiques, CHF 11,7 millions sur les personnes morales, CHF 17,6 millions pour la taxe professionnelle, CHF 2,2 millions du fonds de péréquation, CHF 20,3 millions d'autres revenus. Il faut déduire des revenus la correction de CHF 6,4 millions, qui inclut les correctifs de calcul de l'impôt à la source pour 2019 ainsi que des provisions pour les correctifs à faire en 2020 et 2021.

M. Walder apporte des précisions sur cette correction comptable. L'ACG a mis en place un groupe de travail suite aux réclamations de plusieurs communes, et en particulier de la ville de Carouge, qui se plaignaient du fait que les chiffres reçus pour 2017 ne correspondaient en rien aux estimations du canton et qui estimaient qu'il fallait maintenant améliorer les prévisions cantonales. Puisque M. Walder avait pris la parole à l'ACG, le président de l'ACG lui a proposé de présider ce groupe de travail, qui était composé de plusieurs magistrats, du responsable des finances de la ville de Genève et de cadres de l'AFC. Le groupe de travail s'est réuni à cinq ou six reprises afin de travailler à améliorer non seulement les prévisions fiscales mais aussi les informations données aux communes. M. Walder salue le fait que, dès le départ, Nathalie Fontanet a pris au sérieux cette problématique et a demandé à l'AFC de collaborer pleinement et de trouver des solutions. D'autres mesures viendront par la suite, mais les prochaines informations sur les prévisions fiscales devraient déjà être bien plus détaillées quant au facteur risque de différents éléments, afin que les communes puissent évaluer les risques et en tenir compte dans la présentation aux conseils municipaux des comptes ou des budgets. Quant à l'impôt à la source, il est désormais calculé sur l'année en cours et non plus sur les années passées. Pour rappel, la baisse soudaine de CHF 4 millions en 2017 était due à une diminution de CHF 2 millions sur l'année en cours et de CHF 2 millions sur l'année précédente. Il y avait donc toujours une année de retard. Avec la modification proposée par le groupe de travail, il a fallu rattraper ces années, ce qui explique cette correction comptable. Désormais, le même système est utilisé pour les personnes physiques et pour les personnes morales. M. Walder est

sûr que M. Di Stefano donnera volontiers tous les détails lors d'une prochaine séance de commission.

M. Walder souligne ensuite que tous les revenus sont en hausse. Par rapport au budget 2019, les revenus pour les personnes physiques s'améliorent de plus de CHF 2 millions alors même que l'on imaginait un tassement. Cela est en partie dû à un rattrapage sur 2018, qui figure dans les correctifs. Le résultat 2019 est très intéressant, y compris pour les personnes morales et la taxe professionnelle. Jusqu'à la crise COVID, les entreprises carougeoises avaient retrouvé beaucoup de vigueur – il faudra voir maintenant quelle est leur santé réelle. A noter aussi que plusieurs sociétés se sont regroupées sur Carouge et comptent développer encore leur présence, notamment dans le cadre du PAV. M. Walder note ensuite ailleurs que la valeur du centime a augmenté, ce qui est logique.

M. Walder en vient à la composition des autres revenus, qui incluent notamment les taxes (remboursement APG et amendes), les revenus divers (restaurants scolaires et d'autres prestations que vend la commune), les revenus financiers (dividendes, loyers, parkings) et les revenus de transfert (fonds de régulation, subventions de la Confédération et dédommagements du canton, lesquels ne sont pas donnés à bien plaisir par le canton mais correspondent à des éléments que ce dernier doit cofinancer).

Sur la page suivante, le Conseil municipal peut voir la répartition des charges. Par rapport au compte rendu 2018, il constatera une légère baisse du pourcentage des charges du personnel et du pourcentage des amortissements.

Pour ce qui est de l'évolution des charges, les charges du personnel sont en baisse par rapport au budget 2019 et au réel 2018. D'importants efforts ont été fournis dans ce domaine. La baisse des charges du personnel est d'environ CHF 200'000.-, auxquels il faut additionner plus de CHF 700'000.- de compensations pertes de gains versées à la commune. Comme les charges du personnel intègrent évidemment les temporaires, il faut toujours additionner les revenus pour voir quelle a été l'économie réelle. En l'occurrence, c'est un montant d'environ CHF 1 million qui a été économisé. Cela démontre aussi que ce n'est pas parce que des montants figurent au budget qu'ils sont forcément dépensés.

Sur la page suivante figure la répartition détaillée de toutes les charges. Par rapport au budget, les biens, services et marchandises sont en baisse de quelques centaines de milliers de francs. Les amortissements ont baissé de plus de CHF 1 million. Cela s'explique, d'une part, par le fait que certains amortissements sont arrivés à terme et, d'autre part, par l'impact des amortissements complémentaires que le Conseil municipal avait votés (pour rappel, il s'agissait de délibérations sur trois ans). M. Walder note toutefois que l'on peut imaginer que les amortissements vont augmenter ces prochaines années.

Quant aux investissements, ils sont plus bas que prévu, notamment parce que, pour de gros projets comme le théâtre de Carouge, certaines dépenses n'ont pas eu lieu pendant l'année en cours. Il faut aussi savoir que, sur les CHF 33 millions d'investissements bruts, CHF 10,4 millions de subventions ont été reçues (qu'elles proviennent, comme pour le théâtre, du fonds intercommunal ou de fonds spéciaux du canton ou de la Confédération).

La dette par habitant, tout à fait acceptable, est telle qu'elle avait été prévue, tout comme l'endettement, qui était prévu à CHF 80 millions. Pour rappel, il était prévu de rester à un endettement à CHF 80 millions ces prochaines années. A priori, il n'y a pas de raison de prévoir un endettement plus important, à moins que les recettes ne chutent et que le déficit ne se monte à CHF 10 millions par exemple, auquel cas il faudra emprunter CHF 10 millions de plus pour couvrir les besoins en trésorerie.

Le ratio dette/patrimoine est de 0,40, et le ratio dette/fortune est de 0,45. Les ratios de la ville de Carouge sont désormais meilleurs que ceux de la Confédération, mais bien sûr la crise COVID est passée par là.

Conclusion

Le résultat 2019 est positif.

- Les pertes liées au départ et au changement de statut de deux grandes entreprises sur le territoire carougeois sont aujourd'hui digérées. Le recul est désormais suffisant pour affirmer que ces changements intervenus en 2015 et 2016 n'auront plus de conséquences négatives.
- La situation est solide grâce à un tissu économique large et diversifié.
- L'augmentation du centime et la croissance démographique renforcent les revenus des personnes physiques. Sur les CHF 2 millions supplémentaires que M. Walder a mentionnés plus tôt, CHF 1,6 million sont liés à l'augmentation du centime additionnel.
- Les charges sont maîtrisées : leur croissance est faible par rapport à 2018 (moins de 1%) et moindre que prévu au budget. Depuis 2012, l'augmentation moyenne annuelle est d'environ 1%, ce qui est très peu en comparaison au canton et à la majorité des autres communes. L'administration a consenti d'importants efforts. Le Conseil municipal a compris, lors du vote du budget 2020, qu'elle ne pourra pas continuer de faire de tels efforts s'il veut que le même niveau de prestations soit fourni à l'avenir.
- Cette situation a permis d'intégrer les CHF 6,4 millions de correction liée à la réforme de la comptabilisation des impôts à la source.

Au niveau des charges, il faut bien anticiper que :

- L'augmentation des besoins (précarité, croissance démographique, etc.) nécessitera d'adapter les charges ;
- Les investissements prévus et nécessaires impacteront les budgets de fonctionnement pour de nombreuses années. Aujourd'hui, les charges d'amortissements représentent environ 15% du budget. Or, d'importants investissements sont envisagés, ce qui impactera directement le budget puisque les amortissements augmenteront mathématiquement – si la commune construit un bâtiment à CHF 30 millions amortis sur 30 ans, la conséquence directe est une dépense supplémentaire de CHF 1 million dans le budget de fonctionnement.
- Les charges contraintes, dont M. Walder a parlé plus tôt, continueront d'augmenter fortement ces prochaines années.
- La crise climatique nécessitera des investissements et des efforts budgétaires importants, que ce soit aux affaires sociales dans la politique des aînés, par exemple, ou encore pour l'aménagement du territoire (arborisation, etc.) afin de lutter contre le réchauffement climatique et limiter les effets pour la population carougeoise. Il faut être conscient que la nature en ville nécessite beaucoup plus d'entretien que le béton, ce qui implique des coûts. Le laisser-faire en matière climatique de ces cinquante dernières années engendrera des coûts. A cet égard, M. Walder invite le Conseil municipal à ne pas être trop frileux à l'avenir et à faire face à ses responsabilités.

Au niveau des revenus, il faut tenir compte :

- De l'entrée en vigueur de la RFFA en 2020 qui devrait, comme prévu, faire perdre à la commune plusieurs millions de revenus sur les sociétés
- De « l'effet Kiss Cool » de la RFFA qui impactera, dès l'année prochaine et pendant quatre ans, d'un demi-million supplémentaire les recettes de la ville de Carouge – puisque l'on a retardé certains effets de la RFFA pour rendre cette réforme plus acceptable par la population.
- Des effets de la COVID-19, non seulement dans les dépenses actuelles pour accompagner et relancer certains commerces, mais aussi parce que, comme on le sait, toutes les entreprises ne pourront pas être sauvées et des transformations devront avoir lieu. Certaines

entreprises vont faire d'énormes pertes. Pour la commune, il y aura des conséquences non seulement en matière de revenus mais aussi en matière de charges, puisque davantage de personnes seront à l'aide sociale ou au chômage. Le canton a fait des prévisions, qui ont été mentionnées plus tôt, mais ces prévisions n'ont pas encore été annoncées officiellement. Il faudra attendre de connaître les chiffres pour savoir quel sera l'impact réel sur les finances carougeoises.

- La crise climatique devrait entraîner une certaine instabilité économique pour de nombreux secteurs qui seront contraints de décroître.

Enfin, M. Walder souligne qu'un budget n'est pas qu'une succession de plus et de moins, mais qu'il est au service de la qualité de vie. La ville de Carouge a aujourd'hui des finances saines, un taux de centimes additionnels qui reste bien en dessous de la moyenne des communes (et largement en dessous de la moyenne des villes), des perspectives très intéressantes en matière de développement et une qualité de vie appréciée et recherchée grâce notamment à un Vieux-Carouge préservé et la diversité de sa population.

En conclusion, M. Walder invite – et ce sera son legs en matière financière – le Conseil municipal à ne pas se montrer trop pingre, à croire un minimum en l'avenir et à ne pas hésiter à investir pour que Carouge se développe harmonieusement et que la qualité de vie dans la commune soit préservée.

M. Walder tient à remercier infiniment toutes les collaboratrices et collaborateurs de l'administration carougeoise. Les comptes traduisent les actions qui ont été entreprises par le personnel, sous la baguette magique du secrétaire général. Les collaboratrices et collaborateurs ont toutes et tous participé à délivrer d'excellentes prestations. M. Walder remercie tout particulièrement le service financier et M. Giovanni di Stefano, qui ont non seulement assuré la délivrance des prestations par un suivi financier et une mise à disposition des moyens financiers et logistiques lorsqu'il le fallait, mais qui ont aussi réussi à clôturer ces comptes dans des conditions extrêmement périlleuses de par les inquiétudes liées au COVID, de nombreux collaboratrices et collaborateurs en télétravail et une fiduciaire qui n'était pas sur place. La tenue de ces comptes est exemplaire.

Le Président remercie M. Walder pour cette présentation, qui sera mise sur CMnet. Il précise que les membres du Conseil municipal qui poursuivent leur mandat lors de la prochaine législature peuvent demander à l'administration le classeur, comme chaque année. Puis il ouvre la discussion, après avoir rappelé que ces comptes ne sont pas soumis au vote du Conseil municipal.

L'intervention de M. Calame est inspirée par les circonstances. Elle porte sur les prévisions d'une diminution des revenus de CHF 8 à 9 millions en raison de la COVID-19. M. Calame encourage les membres du Conseil municipal à envisager cette crise comme une surprise qui les a tous atteints. Plutôt que de se lamenter, lors du prochain budget, et de considérer que cette baisse est due à la gestion des budgets, comme cela pourrait être le cas puisque la COVID-19 risque d'être facilement oubliée, M. Calame invite le Conseil municipal à imaginer ce montant comme un investissement et à l'amortir comme les autres investissements. Cela permettra de travailler de manière plus détendue sur les prochains budgets.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

15. CLOTURE ET HOMMAGE PAR LE PRESIDENT

Le Président prononce ces quelques mots :

Madame la Maire,
 Madame la Conseillère administrative,
 Monsieur le Conseiller administratif,
 Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,
 Mesdames et Messieurs les membres de l'administration carougeoise,
 Mesdames et Messieurs du public qui êtes derrière vos écrans,
 Chères et chers amis ainsi que ma famille qui ne peut être présente ce soir,

Voici une année de présidence bien mouvementé que je termine, et oui déjà une année que vous m'avez fait confiance afin de représenter ce Conseil municipal. Je m'y étais préparé et surtout j'avais envie de remplir au mieux cette tâche qui prends un tout autre sens quand on se retrouve un peu esseulé de son groupe là-haut sur ce perchoir (encore plus aujourd'hui). C'est donc motivé que je me suis attelé à ce rôle.

Cette année particulière me laisse différents sentiments, **tels que la joie** :

La joie des rencontres lors des manifestations, dans des assemblées générales ou lors d'évènements sportifs et culturels qui ont été un réel plaisir. J'ai pu encore mieux me rendre compte de la richesse de cœur de ces gens merveilleux qui donnent de leur temps pour faire vivre notre société dans un esprit d'amitié et de dévouement. La FSG Carouge avec son dynamisme, la Palette carougeoise avec des textes merveilleux lors de son AG, les tournois de baskets des différents clubs de notre commune et bien sûr le club des aînés avec un discours devant des personnes riches en couleurs et ma maman. Ceci n'est qu'un aperçu car la musique municipale, le Carouge natation, les accordéonistes, le cartel et la vogue, les pompiers, le tir au canon, la soirée des 18 ans et tant d'autres m'ont fait passer de très bons moments. Malheureusement je n'ai pu rencontrer plusieurs d'entre eux où les AG et autres manifestations ont été déplacées ou annulées. Je tiens encore à les remercier avec le plaisir de les voir prochainement.

Ayant appris l'importance avec les années du dialogue, un autre sentiment, celui **du devoir accompli** me vient à l'esprit. Car la recherche d'accords afin d'avancer pour Carouge me semble avoir fonctionné. Dès ma prise de fonction, j'ai invité le bureau à un repas chez moi afin de créer un réel esprit de groupe. Ceci a parfaitement fonctionné et je remercie encore toutes les personnes du bureau pour le travail effectué ensemble. La communication a été primordiale et c'est, je pense, grâce en partie à cela et à la volonté de chacun que nous avons pu très bien travailler.

Pour preuve, deux budgets acceptés à la large majorité durant cette année : le budget 2019 bis et celui de 2020 où l'implication des délégués de chaque groupe politique a été forte et la réaction des Conseillers administratifs aux demandes a été entendue. Il me semble que le temps octroyé pour une séance du Conseil municipal a dû être pulvérisé lors du vote de ce budget. (Pour rappel, nous avons fini à 20h30 et mangé chaud, comme diraient certains.)

Malheureusement, malgré cela, un sentiment **de frustration** est là :

Si les finances ont pris une large place cette année, il me reste en tête plusieurs débats intéressants tels que la signification des grands arbres et arbres majeures ou comment faire mettre pied à terre les cyclistes dans une zone piétonne, la rénovation de la piscine de la Fontenette, sans oublier les échauffourées climatiques, avec les autorisations de construire, îlots de chaleur et parkings. Voici quelques thèmes où la frustration de ne pas intervenir est apparue car ne pas prendre la parole est parfois bien difficile. Je ne parlerai pas des drapeaux où, une année après le dépôt de mon postulat, rien n'est fait.

Et l'amertume du voyage, qui vaut bien un petit tour opérateur version voyage virtuel 2020 : vous auriez pu voir Stockholm avec sa vision sur les énergies renouvelables et la mobilité et

écouter ABBA avec « Money money », puis cela se dirigea vers des rives plus chaudes du côté de Marseille où les calanques nous auraient accueillis dans leur écrin de beauté avec la présentation de l'étude de préservation des mers et océans. Et bien non, cela devait être le terroir genevois avec Genilac, sauvetage de la Belotte, tram d'époque et repas du terroir si cette satanée COVID-19 ne s'y était pas opposée. Comme quoi ce voyage ne devait pas avoir lieu, il a été victime d'enjeux politiques, climatiques et pandémiques, je ne pouvais rivaliser. Bonne chance pour le prochain.

*Mais mon meilleur sentiment est **une année de satisfaction** :*

Malgré quelques prises de parole un peu longues de certains que j'ai dû refréner – encore ce soir, et je m'en excuse –, peu d'interventions ont été nécessaires pour garder un bon climat et je vous en remercie. L'atmosphère générale a été bonne entre les groupes. Cette année était aussi une année d'élection qui, dans l'ensemble, a reflété l'ambiance du Conseil municipal, celle du respect de chacun.

Ce fut une année enrichissante, les émotions, le stress et l'envie de bien faire m'ont accompagné jusqu'à ce soir, maintenant la pression redescend et j'apprécie cela. Ce fut une satisfaction de vous recevoir lors du repas du président et une grande joie pour moi de vous avoir vu apprécier ce dîner.

Ce sentiment, je le dois également à mon groupe pour son soutien lors de choix difficiles et aussi à l'ensemble de l'administration qui a toujours été attentive à mes interventions. Je remercie tout particulièrement M. Schüle pour sa bienveillance, sa disponibilité et ses bons conseils ainsi que M. Di Stefano qui ne m'a jamais laissé tomber lors des méandres de ce voyage du Conseil municipal.

Satisfaction également d'avoir vu mon statut changé lors de cette année, pas politiquement uniquement mais familial : je suis devenu un jeune papy, « PAPY Harley » comme on me nomme en famille. C'est aussi l'occasion de remercier mes fils et mes belles-filles ainsi que ma femme pour être toujours avec moi.

Me voici au terme de mon discours :

Aujourd'hui certains d'entre vous finissent par choix personnel ou par choix de la population suite aux élections. Je vous souhaite une très bonne suite dans vos projets familiaux et professionnels ainsi que la santé – et au plaisir de vous revoir dans Carouge.

Je souhaite également bonne chance à M. Nicolas Walder et le remercie pour son travail et son engagement lors de son mandat de conseiller administratif et antérieurement au Conseil municipal. Il fut un interlocuteur de qualité lors de ma présidence et je l'en remercie encore, ainsi que Mme la Maire et Mme Anne Hiltbold, conseillère administrative, qui ont toujours été présentes.

Je souhaite à tous un beau parcours et vous invite, pour ceux qui continuent, à garder l'esprit carougeois au cœur de vos prises de parole et à inviter les nouveaux conseillers et conseillères à faire de même.

Merci à vous tous. Vive Carouge !

Applaudissements

Le Président souhaite ensuite remercier les personnes qui quittent cette législature pour différents motifs. Aidé par les membres du bureau afin de faire un petit texte sur chaque

personne des différents groupes, il donnera lecture de ces messages et remettra à chacune un cadeau de départ.

M. Nicolas Walder

Cher Nicolas, ton parcours au Conseil municipal ainsi que celui de conseiller administratif se termine aujourd'hui afin de te consacrer à ta fonction à Berne. Ton groupe est fier de t'avoir eu comme premier magistrat Vert carougeois, ils soulignent tes connaissances sans faille des dossiers, ta capacité d'écoute et de persuasion quasiment sans limite, ta capacité de travail ainsi que le respect d'autrui et des opinions différentes. Et, d'après eux, un humour prêt à surgir pour détendre l'atmosphère. Ils font remarquer le plaisir que tu as eu dans cette fonction fait de convictions et de contacts. Bon vent à Berne, merci Nicolas.

Le Président remercie ensuite les conseillers et conseillères municipales qui quittent le Conseil municipal :

M. Stéphane Barthassat

Stéphane restera dans les mémoires de chacun par sa personnalité à la fois intrusive mais également attachante. Le sarcasme fait partie de sa personnalité, même si certains ne l'ont pas pris dans le bon sens. Les « lapins » du Conseil municipal, comme il aime à nous appeler, ne seront plus là pour le chahuter mais ils garderont en mémoire son légendaire salut que nous lui rendons ce soir : « Que le Servette soit avec toi ! »

Mme Suzanne Barthassat

Suzanne, toute en discrétion, est arrivée dans une arène où quelques vieux fauves se battaient encore pour le règne de la tribu. Elle, si douce et si fragile, s'est retrouvée dans cet environnement hostile alors qu'elle ne demandait qu'à faire avancer sa commune, sans préjugés ni jugements. Au plaisir de te revoir dans le Carouge que tu aimes partager.

Mme Muriel Besse

Muriel, toujours présente, ne manquant aucune commission et voulant être proche des habitants, tu es resté discrète mais avec l'envie de faire remonter les questions des Carougeois. Tu es devenue au top dans les questions écrites. Au plaisir de te croiser à Carouge ou en Valais.

M. Simon Bikoy

Cher Simon, il est difficile d'arriver tardivement au sein du Conseil municipal et d'en comprendre le fonctionnement, mais on a pu remarquer ton envie de bien faire. Merci pour ton engagement et bonne suite dans tes projets.

M. Bernard Bocquet

Nous ne pouvons que remercier sincèrement Bernard Bocquet pour son dévouement et son engagement au sein de la section carougeoise du parti socialiste, qu'il a notamment présidée avec assiduité. Nous lui souhaitons une bonne continuation accompagnée de réussite et surtout de santé.

M. Laurent Coppex

Laurent, tu es arrivé pour la deuxième fois au sein de ce Conseil en cours de législature. Tu prends toujours au sérieux ta fonction, ta discrétion et l'importance de l'amitié restent un point

fort au quotidien. Merci de répondre présent chaque fois que ton groupe à besoin de toi. Bon courage pour tes futurs projets.

M. Daniel Gubler

Daniel, avec ses cheveux blancs, a entrepris une carrière municipale tardive. Mais son parcours de vie est marqué par un long engagement syndical et associatif, qui l'a rendu, dès son arrivée, immédiatement efficace. Nous retiendrons de lui, derrière son allure de vieux sage, sa capacité d'ironie qui le rend attachant dès le premier abord. Merci pour ton engagement et tes messages de soutien toujours appréciés.

M. Jean-Pierre Isabella

Cher Jean-Pierre, tu es rentré au Conseil municipal par ton engagement au sein de ton parti et grâce à la reconnaissance du travail que tu as fourni. Toujours prêt à t'investir avec une volonté d'apprendre et de bien connaître les dossiers, tu as montré rapidement ton attachement à Carouge et tu as très vite trouvé tes marques. Bonne route ferroviaire à toi.

Mme Sonja Molinari

Elle nous quitte sans vraiment s'en aller puisque, comme nous le savons, elle a conquis de belle lutte le siège de conseillère administrative. Chacun se souvient de ses débuts autour de cette table : des interventions fleuves, qui pouvaient aller jusqu'à user l'auditeur le mieux intentionné. Il faut constater que nous avons, au fil des ans, vu évoluer Sonja. Tout d'abord comme conseillère municipale écoutée, puis comme présidente de ce même Conseil avec un joli voyage à Gênes. Bon départ pour ton nouveau challenge. Amitiés.

Mme Catherine Marti

Comment résumer Catherine Marti ? Forte de ses convictions, Catherine a démontré une capacité sans faille de remettre inlassablement son ouvrage, ou plutôt ses convictions écologiques, sur le métier. Quand elle intervient, elle a en général tout lu sur le sujet traité et rien ni personne ne l'arrête. Quand elle n'a pas compris quelque chose, c'est que la chose en question est certainement incompréhensible pour tout le monde. Donc, elle la dénoncera avec vigueur. Mention spéciale pour l'engagement bien-être lors des matchs de foot des municipaux. Merci Catherine pour ton engagement.

M. Patrick Monney

Patrick, c'est tout un poème... déjà, avec lui, il faut que tout soit bien cadré – vous l'avez remarqué. Il était notre spécialiste des routes. Il pouvait en tout temps nous expliquer les qualités d'un revêtement phono-absorbant. Il était très attentif aussi à l'attribution des marchés publics. Il savait décortiquer tous les devis. Mais Patrick parfois était un peu turbulent et ne savait pas parler à voix basse, ce qui lui a valu quelques remises à l'ordre. Il ne voulait rater également aucun événement sportif. Les commissions devaient se terminer à l'heure car Patrick aime manger chaud. Nous te remercions pour ton engagement durant toutes ces années écoulées. Nous te souhaitons une bonne retraite, ainsi que de pouvoir continuer à prendre du bon temps avec ta famille et ta petite-fille qui, nous le savons, te remplit de bonheur.

Mme Sircée Pierre Toussaint

Chère Sircée, tu as su te mettre rapidement dans le rôle de membre du bureau et aller dans le sens du bien-vivre pour les Carougeois. Ta joie de vivre riche en couleurs fait plaisir à voir, je te souhaite le meilleur pour la suite. Merci Sircée.

M. Nicolas Scheidegger

Cher Nicolas, ton attachement à ton quartier et ta volonté de faire remonter les injustices ou les problèmes du quotidien ont fait remarquer ta qualité de cœur pour les autres. Tu as souvent attiré l'attention du Conseil municipal sur ces problèmes et nous te remercions. A bientôt et bonne continuation dans tes activités.

M. Agostinho Pinto

Nous adressons nos remerciements à Agostinho Pinto pour sa participation au sein du Conseil municipal lors de cette dernière législature. Nous lui souhaitons plein succès pour ses futurs objectifs. Au plaisir de te revoir, par exemple à la fête des voisins, à laquelle tu prends part régulièrement.

M. Etienne Zongo

Un grand merci à Etienne, qui s'est investi au sein de notre Conseil municipal pendant neuf années. Etienne a également beaucoup œuvré pour les ressortissants de son pays, et à cet égard, le président du Burkina Faso lui a décerné la légion d'honneur de sa patrie. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses futurs objectifs.

Mme Céline Zuber

Céline, des mots justes, une connaissance des dossiers et un suivi de ceux-ci excellent, oui une vraie députée. T'avoir eue autour de cette table et pouvoir s'appuyer sur tes connaissances des règlements et des différents textes légaux a été très apprécié. Merci à toi pour ton engagement et ton amitié. Bonne continuation dans ta vie politique et familiale.

Les membres du Bureau

Le travail au sein du bureau durant cette année a été très agréable, avec de l'écoute et toujours le souhait de faire au mieux. Ayant déjà remercié Sircée, qui avait remplacé Gabriella Sonderegger, il me reste à remercier :

Didier Prod'hom, qui a été un vice-président toujours désireux de vouloir trouver un terrain d'entente, même dans l'épisode du voyage. J'ai pu compter sur lui à tout moment, avec des téléphones réguliers, et encore pour la séance d'aujourd'hui. Merci à lui.

Louise Morisod, ma chère Loulou, toujours le sourire et le mot juste, sans détour, tu es un vrai atout pour Carouge. Merci pour tes lectures comme secrétaire et pour ton amitié qui dure depuis de nombreuses années.

Julien Barro, précis et enjoué dans les thèmes que tu as à cœur. Cela a été très plaisant de te compter comme membre du bureau et de pouvoir compter sur ton esprit consensuel. Merci à toi.

Le Président tient encore à remercier M. Schüle qui, à tout moment, a été présent. Il a pu s'appuyer sur le secrétaire général en toutes circonstances, en particulier pour les préparations des dossiers. Et même parfois, quand des peurs l'envahissaient, M. Schüle a pu le rassurer, ce qui a été extrêmement appréciable. Le Président lui remet également un petit présent.

Enfin, le Président remercie M. di Stefano. Comme il l'a dit dans son discours, ce voyage a été une sacrée péripétie et a fait l'objet de nombreuses discussions et de téléphones, d'annulations, etc. M. di Stefano a été exemplaire tout au long de cette aventure. En raison des mesures

sanitaires, l'administration ne pouvait pas être présente ce soir, mais le Président remet à M. Schüle un petit présent à l'attention de M. di Stefano.

Le Président signale pour terminer que, dans la mesure du possible, une *garden party* sera organisée fin juin, à laquelle seront aussi conviés les anciens membres du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h10, en remerciant une dernière fois l'assemblée pour cette année très enrichissante.